

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
10 septembre 2012, Londres (R.-U.)**

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT déclare la réunion officiellement ouverte et souligne l'apport du CIP, hôte de cette réunion à Londres. Il réitère sa reconnaissance au CIP pour tout son soutien. Le simple fait que les membres se réunissent dans cet immeuble historique constituait un événement mémorable en soi. Depuis qu'il avait quitté l'Australie, il avait entendu peu de choses sur ce lieu (Guildhall), mais son épouse lui avait raconté que le prince Charles y avait épousé Camilla. L'union du couple avait été bénie dans la chapelle et la cérémonie civile s'était déroulée au Guildhall. Si son épouse disait vrai, il s'agissait d'un événement historique récent. La salle était unique et il était ravi de s'y retrouver avec les membres dans le cadre de cette réunion. Il tenait à féliciter l'AOB et le LOCOG, les membres du personnel de l'AMA, ainsi que M. Reedie pour sa contribution lors des Jeux olympiques et paralympiques d'été de Londres. Il remerciait à nouveau le CIP qui avait offert à l'AMA d'assister à certaines compétitions et à la cérémonie de clôture.

Il notait l'absence d'un seul membre, soit M. Fetisov. Il souhaitait la bienvenue à M. Tremain de Nouvelle-Zélande et le remerciait d'avoir présidé la réunion des représentants des gouvernements plus tôt dans la journée.

Les membres suivants assistent à la réunion: M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Mme Beckie Scott, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Jaime Lissavetzky, membre du Comité exécutif de l'AMA représentant l'Europe; M. Tenzo Okumura, ministre chargé du Sport, Japon; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Fikile Mbalula, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Chris Tremain, représentant M. Murray McCully, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; Dr Schamasch, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; M. Patrick Ward, directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Hiroshi Furuta, Mikio Hibino, Naoki Himiya, Robin Guy, Lane MacAdam, Shuaib Manja, David Gerrard, Javier Odriozola, Andy Parkinson, Bill Rowe, Andrew Ryan, Christian Thill, Adam Pengilly, Françoise Dagouret, Keith Mason, Justin De Allende, Ricardo Mackenzie, Yaya Yamamoto, Shin Asakawa et Ichiro Kono.

– 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 17 mai 2012 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif tenue le 17 mai 2012. Il leur demande s'il pouvait approuver ce procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait référence au premier paragraphe de la page 34 du procès-verbal original en anglais. Il dit qu'il manquait un mot à la phrase, ce qui en changeait complètement le sens. Le procès-verbal rapportait ceci : « (...) *He was also a little unhappy that it seemed to be an attempt to solve a problem with one single substance, and it was probably a good approach to amend the Code.* » Il dit qu'il fallait ajouter la particule « not » devant « probably ». Cette nuance était très importante.

LE PRÉSIDENT dit que la particule « not » serait ajoutée à cette phrase afin d'assurer la précision des propos rendus par le professeur Ljungqvist.

DÉCISION

Le procès-verbal amendé de la réunion du Comité exécutif du 17 mai 2012 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport de septembre comprenait les rapports sommaires des différents départements (communications, éducation, etc.) et ajoute que les directeurs de ces départements respectifs fourniraient un compte rendu plus détaillé aux réunions de novembre. Il dit qu'il ne discuterait pas de ces rapports en soi, mais qu'il pourrait répondre aux questions à leur sujet.

Le premier point de son rapport touchait l'UNESCO. Il dit qu'il y aurait bientôt 172 ratifications; le Lesotho venait de compléter le processus et la République dominicaine avait acheminé ses documents à Paris, dans l'attente d'une approbation finale par l'UNESCO. Il dit que son rapport contenait un exemplaire du rapport de l'UNESCO portant sur la législation, rapport payé en partie par l'AMA. Celui-ci était aux fins d'information. Les membres pouvaient soumettre leurs commentaires à l'UNESCO. Le rapport n'avait pas été rédigé par l'AMA – même si l'AMA avait défrayé une partie des coûts – et fournissait des informations sur la situation des gouvernements en matière de législation. La situation de l'AMA avec l'UNESCO par rapport à la Convention était difficile à cause des changements au niveau du personnel. L'UNESCO avait subi de sévères compressions en raison du désengagement financier de certains pays et avait donc décidé d'évaluer les moyens de restructuration. Malheureusement, cela signifiait que l'AMA ne disposait pas d'employé à temps plein pour s'occuper de la Convention antidopage. Il ajoute qu'il échangeait constamment avec les représentants de l'UNESCO afin de trouver des moyens pour remédier à ce problème. Il devait d'ailleurs discuter avec l'UNESCO la semaine suivante.

Concernant INTERPOL et les enquêtes en général, il dit que le chef des enquêtes de l'AMA, Jack Robertson, présenterait son rapport au Comité exécutif en novembre, mais pas au Conseil de Fondation puisque ce rapport renfermait des renseignements hautement confidentiels qui n'étaient pas destinés aux médias. Il ajoute que les choses progressaient bien du côté de la collecte et du partage des informations.

Il dit qu'il ne se prononcerait pas sur les affaires juridiques. Si les membres souhaitaient soulever certains points à cet égard, ils pourraient poser leurs questions à M. Niggli au besoin.

Il enchaîne avec un point qu'il jugeait important, les comités permanents. Il rappelle que les nominations devaient être acheminées avant le 15 octobre et qu'il y avait des postes vacants au sein de chacun des comités (Finance et Administration, Éducation,

Santé, médecine et recherche, Comité des sportifs). L'AMA sollicitait donc des offres pour pourvoir ces postes. Le processus était le suivant : le président de chaque comité, ainsi que le président et lui-même (le DG), évaluaient les nominations et déterminaient les postes vacants en fonction des exigences requises sur le plan de la représentation. Autrement dit, on devait respecter la représentation des candidats provenant du Mouvement sportif et des gouvernements, ainsi que la représentation selon le sexe et les pays. L'AMA ne souhaitait pas qu'un pays soit surreprésenté, une telle situation pouvant être perçue comme injuste. D'ici novembre, l'AMA présenterait la composition des comités permanents pour 2013 et au-delà.

Son rapport présentait certaines ONAD qui avaient besoin du soutien de l'AMA. Le Brésil et la Russie constituaient deux pays prioritaires qui figuraient sur la liste de l'AMA depuis un certain temps, notamment parce qu'ils seraient hôtes d'importantes manifestations sportives dans un avenir rapproché et qu'il restait encore certains problèmes à régler dans ces deux pays. Le CIO et l'AMA travaillaient de concert afin d'accélérer le processus, mais les frustrations se faisaient sentir, surtout au Brésil. L'AMA cherchait des moyens de faire avancer une situation d'ordre bureaucratique pour s'assurer que l'antidopage au Brésil soit à l'avant-plan et non relégué en arrière-plan. L'AMA croyait aussi que le Ghana avait besoin de soutien. Des représentants de l'AMA s'y rendraient la semaine suivante. Il remerciait l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS) pour son soutien au Nigéria et espérait que l'Institut pourrait aussi aider le Ghana. Il dit que l'AMA travaillait aussi avec la Turquie, où il y avait eu un léger contretemps avec le développement d'une ONAD financée par le gouvernement. L'AMA avait d'ailleurs dû y retourner pour discuter avec le CNO de l'efficacité de l'antidopage dans ce pays.

Il souhaitait soulever deux autres points. D'abord, concernant la Jamaïque, il dit que l'AMA avait reçu une lettre du premier ministre de ce pays la semaine précédente, l'invitant à s'y rendre à nouveau pour évaluer le programme antidopage. Cette invitation résultait principalement des questions qui avaient circulé dans les médias à Londres durant les Jeux olympiques.

Au sujet de l'ORAD d'Afrique zone V - dont le bureau principal se trouvait au Kenya - il dit que le président se rendrait au Kenya en octobre. On discuterait ensuite des moyens de développer cette partie du monde.

Il dit qu'ADAMS avait très bien fonctionné aux Jeux olympiques et paralympiques. L'AMA continuait d'améliorer ADAMS, comme l'indiquaient les rapports réguliers à ce sujet. L'AMA présenterait bientôt une application pour téléphone mobile. L'AMA négociait actuellement avec un fournisseur de services téléphoniques pour que l'application soit implantée dans les semaines à venir, toutefois, il ne voulait pas avancer de date à l'heure actuelle.

Au cours du mois, il avait créé une liste d'activités que l'équipe de direction de l'AMA - à titre décideurs politiques de l'Agence - devait entreprendre selon les exigences des membres et en vertu du Code. La liste était exhaustive; on lui avait souvent demandé s'il comptait supprimer quelques points de cette longue liste, mais ce n'était pas à lui de le faire. Il s'agissait d'une question politique et il revenait au Comité exécutif et au Conseil de fondation de guider la direction à ce chapitre. On avait demandé à la direction d'intégrer ces responsabilités au fil des ans. De son côté, il pouvait établir des priorités et fournir des informations aux parties intéressées au besoin en novembre. Il tenait à rappeler aux membres que le nombre d'employés à l'AMA n'avait pas augmenté depuis 2004, mais que leur tâche s'était alourdie, et ce, parce qu'on ne cessait de demander à l'AMA d'en faire plus. Plusieurs signataires s'attendaient à ce que les employés de l'AMA accomplissent des tâches au niveau de la gestion des résultats - le personnel était donc trituré d'un côté et de l'autre sans relâche. Si un employé refusait une demande, on le critiquait, mais s'il acceptait la demande, on lui reprochait d'avoir mal établi ses priorités. Il se sentait toujours pris entre l'arbre et l'écorce. Le personnel répondait aux demandes du mieux qu'il pouvait. Il demandait aux membres d'examiner les points de la liste avant la réunion de novembre et de se prononcer à cet égard, à savoir s'ils souhaitaient que

l'AMA supprime ou remplace certains points ou qu'elle maintienne certains projets novateurs et prometteurs.

Il poursuit en disant que la Conférence sur le dopage dans le sport se déroulerait du 13 au 15 novembre 2013 et que le Comité exécutif se réunirait le 12 novembre. La réunion habituelle de novembre du Comité exécutif serait donc la première réunion à Johannesburg. De toute évidence, le point saillant de cette réunion serait la révision du Code et des Standards internationaux. Le Conseil de fondation, quant à lui, tiendrait une réunion le 15 novembre en matinée pour discuter des différentes dispositions avant la clôture de la Conférence et se réunirait à nouveau l'après-midi du 15 novembre, pour sa réunion habituelle. En novembre, l'AMA présenterait aux membres un ordre du jour provisoire; ils pourraient en discuter davantage à ce moment-là. Il dit que son équipe se rendrait en Afrique du Sud la semaine suivante pour rencontrer les hôtes de l'événement. Concernant la réunion du Comité exécutif de septembre, l'AMA proposait une rencontre à Buenos Aires, parce que la session du CIO s'y tiendrait du 6 au 10 septembre et que plusieurs membres de l'AMA seraient déjà sur place pour l'événement. M. De Kepper croyait qu'il était logique de tenir la réunion du Comité exécutif le 11 septembre à Buenos Aires, afin que les membres déjà sur place puissent participer aux deux rencontres et que tous en profitent.

Au sujet des Jeux olympiques, il dit que l'AMA se joignait au président pour féliciter M. Reddie et le LOCOG. Il les remerciait d'avoir accueilli généreusement les équipes de l'AMA. L'équipe de sensibilisation avait été logée dans l'un des plus beaux sites du Village olympique et tout s'était bien déroulé. L'équipe des Observateurs indépendants avait remis un rapport au CIO qui, à son tour, soumettrait ses commentaires à l'AMA dans les prochains jours. L'AMA ferait les changements requis (par ex., des erreurs factuelles) et diffuserait le rapport. Il s'attendait à ce que cela se fasse d'ici 7 à 10 jours. La situation était comparable pour les Jeux paralympiques. Les équipes venaient de terminer leur mandat et les activités avaient eu beaucoup de succès. Le dirigeant de l'équipe des Observateurs indépendants lui avait dit qu'il lui remettrait son rapport à son retour à Montréal.

Concernant l'INADO - ou l'Institut des organisations nationales antidopage - il dit que l'AMA participait à la remise sur pied du groupe responsable des ONAD et agissant à titre de secrétariat pour celles-ci. L'AMA finançait l'INADO de la même manière qu'elle avait financé SportAccord. Le Conseil avait tenu sa première réunion à Londres la semaine précédente et avait décidé que le bureau serait établi à Bonn (Allemagne) et que la prochaine réunion aurait lieu en mars à Lausanne, en même temps que le Symposium de l'AMA pour les OAD. Joseph de Pencier était le directeur général de l'INADO et M. Koehler était le représentant de l'AMA au sein de son groupe consultatif.

Il fait brièvement référence à l'enquête de l'USADA, en précisant qu'il ne se prononcerait pas sur cette question avant la fin de l'enquête et que l'AMA ne jouait qu'un rôle de supervision dans cette affaire. Ce n'était qu'une fois la décision motivée rendue que l'AMA - à l'instar des autres parties - pourrait exercer son droit d'appel. Il était donc inapproprié à l'heure actuelle de commenter l'affaire avant la fin des procédures.

Il souligne que le dopage prenait de plus en plus d'ampleur au sein de la communauté sportive non élitiste et que ce problème ne cessait de croître. L'Union européenne l'avait d'ailleurs souligné dans un rapport rédigé par la présidence danoise au début de l'année. Ce document avait mis en relief un problème important au sein de clubs sportifs, particulièrement en Scandinavie, où les stéroïdes étaient facilement accessibles. L'AMA était très préoccupée par ce problème, et par la prévalence du dopage au sein du sport récréatif. Deux mois auparavant, on avait cité l'exemple d'un sportif récréatif dans la quarantaine qui avait subi un contrôle positif à l'EPO, puis un autre exemple semblable impliquant un sportif membre de sa fédération sportive. Il soulevait ce point parce que ce mandat ne relevait pas de l'AMA, mais plutôt des gouvernements. Le problème s'était étendu dans la société, comme on l'avait anticipé, et préoccupait grandement l'AMA. Il dit que l'AMA avait un projet en Afrique du Sud. Ce projet se penchait sur le dopage au sein des écoles secondaires ou chez les athlètes de ces écoles; les preuves étaient

probantes : la prise de stéroïdes était en hausse. Toujours au sujet du dopage, il tenait à relater deux anecdotes. Il avait entendu toutes sortes d'excuses de sportifs pour expliquer la prise d'EPO. Parmi celles-ci, une athlète avait allégué que le jour d'un événement, de fortes pluies avaient fait en sorte que des coulées d'eau s'étaient répandues sur les déchets médicaux situés près du champ de courses. Durant sa course, les eaux de pluie contaminées à l'EPO avaient éclaboussé sa combinaison, contaminant ainsi son urine et expliquant les résultats de son contrôle de dopage. Il tenait à mentionner cette anecdote pour expliquer aux membres que ce type d'histoire se retrouvait régulièrement sur son bureau. L'autre anecdote, plus préoccupante celle-là, concernait un joueur clé dans la ligue de baseball majeur aux États-Unis qui avait subi un contrôle positif à la testostérone synthétique. Les principaux enquêteurs avaient découvert qu'on avait procédé à l'achat d'un faux site Web permettant au sportif de laisser des traces électroniques, traces qui suggéraient la commande d'un supplément pouvant justifier un tel résultat et permettant au sportif de faire valoir comme défense qu'il n'avait pas commis de faute parce qu'il avait acheté ce produit sur ce site Web en toute innocence. Ces exemples illustraient bien les ruses employées par certains individus pour contourner les détections ou les sanctions. Dans cette affaire en particulier, on avait mené une vaste enquête. Il semblait que les agents du sportif étaient impliqués dans la création du faux site Web. Tels étaient les défis avec lesquels l'AMA devait composer régulièrement. Il rajoute que deux semaines auparavant, il avait pris connaissance d'autres exemples de ruses employées pour tricher, notamment du cas d'un individu participant à une compétition internationale de Scrabble qui avait été expulsé pour tricherie. L'AMA était confrontée à ces problèmes de société qu'elle ne pouvait contrôler. Il croyait que l'AMA devait en prendre connaissance. Sans vouloir aborder en détail le problème du plagiat, il dit que, la semaine précédente, on lui avait avoué que 10% des étudiants d'une classe à Harvard avait été démasqués pour plagiat le mois d'avant. Toutes ces questions préoccupaient l'AMA. Les valeurs de l'Agence étaient mises à rude épreuve au sein de la société, mais tous ces problèmes justifiaient sa raison d'être.

Au sujet de la contamination alimentaire, il dit qu'il n'y avait aucun problème majeur à l'heure actuelle. Il y avait bien une ou deux enquêtes, mais aucun exemple de contamination alimentaire au Mexique ou en Chine à ce stade-ci. L'AMA demeurait vigilante et continuait de superviser ces dossiers pour voir ce qui se tramait - ou ce qui pouvait se tramer - à cet égard. Il dit que le CIO présenterait un rapport à ce sujet. On avait effectué des analyses additionnelles auprès d'échantillons conservés aux Jeux d'Athènes et découvert que certains affichaient des résultats positifs. Ceci prouvait l'importance de la conservation des échantillons et du facteur de dissuasion. L'AMA devait néanmoins discuter avec le CIO des protocoles et de la manière de déterminer quels échantillons conservés devaient faire l'objet d'analyses additionnelles. L'AMA avait entamé des discussions avec le CIO à cet égard. Selon l'AMA, cette question était importante pour le CIO et pour les autres organismes qui entreposaient des échantillons.

Il parle de la liste des projets spéciaux. Le projet des formulaires électroniques avait atteint un stade où il devait être développé ou approfondi par les intervenants du milieu. L'AMA avait commandé un projet à IBM. Il lui en coûterait quelque 100 000 \$ pour le poursuivre. Selon lui, la priorité devait revenir aux ONAD qui utilisaient ce type de formulaire au quotidien. Une ou deux ONAD avaient piloté ce projet et avaient mis en place des méthodes électroniques (sans papier). Il dit que l'AMA soulèverait cette question auprès de l'INADO, ainsi que la façon de procéder à cet égard. Il s'agissait d'une question importante sur le plan des TI; l'AMA souhaitait qu'il y ait un seul système et une harmonisation entre les organismes qui recueillaient les échantillons. Pour que l'AMA puisse y arriver, cela nécessiterait un engagement financier important. Si les membres le voulaient, l'AMA était prête à aller de l'avant, mais cela impliquait des sommes dans les six chiffres.

L'AMA développait la question des statistiques, comme il avait été mentionné en mai. L'AMA avait engagé un spécialiste des statistiques et attendait des informations à cet égard en novembre. À compter de cette année, l'AMA aurait en main de meilleures

informations de la part des utilisateurs d'ADAMS. À nouveau, le point d'ADAMS – et de la nécessité de rendre cet outil obligatoire - revenait sur le tapis.

Concernant les statistiques, il dit que les membres avaient en main les statistiques des laboratoires pour l'année 2011. L'AMA comptait les publier la semaine suivante, en même temps que les statistiques des FI et des ONAD. Ce point était à titre d'information et ne nécessitait pas d'approbation.

Le principe de l'adoption de meilleures pratiques évoluait lentement. L'AMA avait une entente avec quelques FI et un organisateur de grandes manifestations sportives pour développer un projet pilote. Ces projets pilotes étaient spécifiques, car chaque sport était particulier et chacun avait ses propres critères. L'AMA pouvait offrir son soutien en matière d'adoption de meilleures pratiques, mais les parties impliquées devaient s'engager et déployer des ressources pour réussir. Dans certains cas, les ressources étaient tellement limitées que l'AMA devait aller bien au-delà du simple soutien. On comptait présenter un questionnaire dans les semaines à venir. L'AMA rencontrerait aussi les FI pour solliciter leur appui en matière d'adoption de meilleures pratiques.

Au sujet des TI, il dit que l'AMA avait discuté avec plusieurs fournisseurs de services des TI au cours des derniers mois et qu'elle signerait une entente avec un nouveau fournisseur dans les semaines à venir. Ce faisant, l'AMA disposera d'un système beaucoup plus efficace.

Concernant l'évaluation des risques, il dit que l'AMA signerait une entente avec une compagnie d'assurance qui étudierait attentivement la mise en place efficace de l'évaluation des risques. Il faudrait quelques mois pour produire ce rapport qui serait réalisé en trois étapes. Il espérait être en mesure de donner plus de détails sur la progression de ce dossier d'ici le mois de mai 2013.

Enfin, il dit que son rapport mentionnait le groupe de travail établi pour évaluer l'inefficacité des contrôles. La première conférence téléphonique du groupe avait déjà eu lieu. L'AMA avait fourni plus d'informations au groupe qui devait se réunir à nouveau dans les semaines à venir afin de préparer un rapport pour le Comité exécutif en novembre. L'un des membres s'était désisté du groupe peu de temps avant la première conférence téléphonique. Il y avait donc un poste potentiel à pourvoir par un membre des gouvernements ou des ONAD.

Il tenait à informer les membres de deux autres points. L'AMA avait commandé un projet de recherche sur les enquêtes sur les substances améliorant la performance et leur trafic, projet rédigé par Letizia Paoli et Sandro Donati. Il dit que ce rapport intitulé : *The trade in doping products and the challenges of supply reduction* serait diffusé en octobre. Le sujet, tout comme le rapport, était très intéressant. Dès qu'il l'obtiendrait, il le transmettrait aux membres.

On avait beaucoup parlé de l'argent dépensé par les agences fédérales pour les enquêtes. L'affaire BALCO avait coûté près d'un million de dollars au gouvernement américain, sans compter les salaires (60 000 \$). Ces sommes étaient colossales, certes, mais si on tenait compte des enjeux et des conséquences de l'enquête, elles étaient loin des sommes avancées par les médias.

M. MCQUAID souhaitait commenter l'enquête de l'USADA, sans se prononcer sur le fond puisqu'il ne connaissait pas la teneur de cette enquête. Il voulait parler de certains points de principe qui étaient en place et qui avaient été omis, selon l'UCI.

LE PRÉSIDENT intervient, avec hésitation, en se disant un peu inquiet de la discussion qui risquait d'avoir lieu. La présente réunion se tenait à huis clos, mais il pouvait y avoir des fuites, même si les membres étaient animés des meilleures intentions. L'AMA devait être au fait du processus. Ainsi, il demandait aux membres de limiter leurs commentaires. L'USADA était tenue de rendre une décision motivée, chose qui n'avait pas encore été faite. Cette décision devait être rendue au sportif, à l'UCI, à l'USADA et à l'AMA. À la suite de cette décision motivée, les parties disposeraient de 21 jours pour exercer leur droit d'appel et l'AMA pourrait, si elle le voulait, exercer le sien 21 jours

après ce délai. Comme l'AMA se trouvait au cœur des procédures, il jugeait inopportun de se prononcer à l'heure actuelle. M. McQuaid avait le droit de se prononcer, mais il ne souhaitait pas que son commentaire intervienne avec le processus. Il ajoute qu'il serait heureux d'accueillir tout commentaire à la fin des procédures, soit lors de la prochaine réunion, en supposant qu'une décision motivée soit rendue sous peu. Il demandait donc à M. McQuaid de respecter ces critères.

M. MCQUAID dit qu'il tenait à se prononcer. Il était d'accord avec le président, mais il croyait qu'il subsistait certaines questions fondamentales d'équité très importantes pour les sportifs. Lorsqu'on demandait aux sportifs de respecter des règles strictes, et que les autorités ne semblaient pas respecter ces règles, cela méritait une remise en question. On pouvait le faire maintenant ou à la fin des procédures.

LE PRÉSIDENT dit que la remise en question pouvait se faire à la fin des procédures. Il serait alors heureux de donner à M. McQuaid l'occasion de se prononcer.

M. LISSAVETZKY fait référence au groupe de travail établi pour évaluer l'inefficacité des contrôles. En tenant compte du fait que les ONAD avaient réalisé 85% des contrôles à l'échelle mondiale, il proposait qu'un représentant de l'INADO joigne ce groupe; toutes les parties impliquées en bénéficieraient.

LE DR SCHAMASCH remercie M. Bouchard et son équipe pour leur collaboration lors des Jeux olympiques. Le deuxième point figurant dans le rapport du directeur général était le problème du dopage au sein du sport intermédiaire. À son avis, INTERPOL devait s'attaquer à ce problème important, car c'était à cette instance que se trouvait l'argent. Ce n'était pas les 25 000 ou 30 000 sportifs d'élite qui faisaient de l'argent et le crime organisé le savait bien. Les gouvernements devaient aussi collaborer avec INTERPOL afin de s'attaquer sérieusement à ce problème.

M. TREMAIN souhaitait parler d'ADAMS. Plusieurs pays avaient choisi d'utiliser d'autres systèmes. Il dit que l'AMA avait convenu de mettre sur pied un projet pour rendre ces systèmes compatibles avec ADAMS. L'AMA était soumise à des contraintes financières et elle devait évaluer ses priorités. Il voulait que les choses soient claires par rapport à ce point; s'ils étaient mis de côté, des pays comme la Nouvelle-Zélande qui n'utilisaient pas ADAMS devraient changer leur stratégie, car ces derniers souhaitaient travailler avec des systèmes fonctionnels et compatibles. Mais si l'AM ne comptait pas mettre de l'avant ce projet visant à rendre ADAMS compatibles avec des systèmes comme SIMON (ou d'autres systèmes), ces pays devraient certainement réviser leur stratégie.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit qu'il avait lu avec grand intérêt le rapport de M. Houlihan. Le Mouvement sportif s'attendait à ce que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour s'assurer de la mise en place de la Convention de l'UNESCO. Il était satisfait du nombre de pays - et du pourcentage à l'échelle mondiale - ayant ratifié la Convention de l'UNESCO. Comme il l'avait souligné à deux occasions à la Conférence des parties à Paris, au nom du CIO, il espérait voir les différents pays du monde adopter des législations antidopage spéciales dans le cadre de la mise en place de cette Convention. Le rapport indiquait que les gouvernements avaient encore du travail à faire à ce niveau. Il demandait aux représentants des gouvernements de soutenir l'AMA à cet égard. L'AMA avait été fondée près de 13 ans auparavant dans ce dessein. Il conviait tous les membres à lire le rapport et à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Le Mouvement sportif était d'accord avec les propos du directeur général et se disait aussi préoccupé par la situation du Brésil et de la Russie; ces deux grands pays accueilleraient bientôt des manifestations sportives d'envergure et leurs ONAD n'étaient toujours pas adéquates en matière d'antidopage. Cette situation était inquiétante. Les Jeux olympiques d'hiver de Sochi (Russie) approchaient à grands pas. Sans vouloir se prononcer au nom de la FIFA, il disait savoir que la FIFA était très préoccupée par la situation au Brésil. L'événement de la FIFA se tiendrait quelque temps avant les Jeux olympiques au Brésil. Il savait que l'AMA disposait d'un plan d'action; celui-ci devait être

mis en place avec rigueur. On devait aussi expliquer aux Brésiliens qu'ils devaient corriger leur immobilisme.

Il souhaitait également se prononcer sur les analyses additionnelles. On avait noté des exemples avec les analyses additionnelles d'échantillons conservés durant la période de prescription de huit ans. Le Mouvement olympique avait commencé à prélever des échantillons au moment des Jeux olympiques d'Athènes. On avait procédé à des analyses additionnelles pour la première fois peu de temps après les Jeux olympiques de Beijing. À cette époque, le Mouvement olympique avait appris l'existence de substances dopantes, mais ne disposait pas des méthodes d'analyse requises pour les détecter. Certains athlètes - parfois des athlètes de marque dont des médaillés d'or - s'étaient adonnés au dopage après les Jeux olympiques, des semaines voire des mois plus tard. On avait effectué des analyses plus poussées auprès de 100 échantillons prélevés aux Jeux olympiques de Turin, et ce, parce qu'on avait obtenu des informations sur l'utilisation potentielle d'une substance encore inconnue au moment des Jeux olympiques. Aucune substance n'avait été détectée. On avait répété le processus pour les Jeux olympiques d'Athènes et certains sportifs avaient été démasqués. Certains échantillons positifs étaient évalués à nouveau par le département juridique du CIO. Ces analyses plus poussées étaient importantes. Compte tenu des expériences du CIO et de l'AMA, il était important de collaborer et de se pencher sur les recommandations en matière d'analyses additionnelles. D'autres organismes, notamment l'IAAF, avaient recours à ce processus et avaient besoin de soutien. Le moment était donc venu de se pencher sur ce point et de formuler des recommandations à cet égard.

Concernant le projet de loi de l'Union européenne en matière de protection des données, MME SCOTT souligne que tous les sportifs appuyaient l'idée de maintenir le sport au cœur des débats. Depuis la mise en place du programme sur la localisation, les athlètes s'étaient montrés prêts à partager des informations et à prendre part à la lutte contre le dopage dans le sport. Les sportifs croyaient sincèrement que ce partage d'informations était important et essentiel à cette lutte.

Elle dit se souvenir avoir fait un commentaire lors de la réunion du Conseil de fondation un an auparavant. Ce commentaire touchait la situation préoccupante en Russie. À 16 mois des prochains Jeux olympiques, elle remarquait qu'on parlait encore de l'importance de mettre en place des contrôles efficaces. Comme l'événement approchait à grands pas et que la situation était délicate, elle se demandait à quel moment l'AMA fournirait son compte-rendu à cet égard. Lors de discussions avec un groupe de sportifs au sujet des efforts concertés envisageables, on avait suggéré que les agents de contrôle du dopage aient la possibilité de circuler librement, ou qu'on leur délivre un genre de passeport diplomatique. On savait qu'il fallait un visa pour entrer en Russie, mais on pouvait peut-être envisager la possibilité que ces ACD n'aient pas à présenter de visa, parce que chaque fois qu'ils entraient dans ce pays avec un visa, une alerte était émise. On avait donc soulevé l'idée que les ACD puissent entrer en Russie sans se faire remarquer pour y effectuer des contrôles.

M. GOSAL dit qu'il n'y avait que deux pays dans les Amériques qui n'avaient pas encore ratifié la Convention et qu'il collaborait avec ceux-ci à cet égard. Au sujet de la situation en Russie et au Brésil, il dit qu'au moment de nommer un pays hôte des Jeux olympiques, l'AMA et le CIO pouvaient peut-être mettre en place un mécanisme voulant que le pays concerné ait ratifié la Convention - ou soit en voie de la ratifier - à une date définie. Cette mesure permettrait peut-être de régler ce type de problème.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit à M. Lissavetzky que l'AMA avait proposé d'accepter un autre membre au sein du groupe, à savoir le prochain président du CAHAMA. Celui-ci fournirait les informations nécessaires manquantes occasionnées par le désistement de l'autre membre.

Il remerciait le Dr Schamasch pour la gratitude exprimée par le CIO. Il transmettrait le message à M. Bouchard, absent de la réunion, mais fort connu de tous. Il était persuadé que M. Bouchard apprécierait ces bons mots.

Concernant le dopage au sein du sport intermédiaire, point qui le préoccupait depuis plusieurs années, il mentionne l'intrusion du crime organisé. Ce groupe réalisait des profits colossaux sans courir trop de risques et poursuivait ses activités. Il raconte qu'il avait récemment visité une boutique à Montréal et que le commerçant lui avait avoué savoir qui il était. Il lui avait aussi confié que l'individu qui travaillait au gym au coin de la rue faisait le trafic de stéroïdes et que cette substance était facilement accessible. En référence au commentaire du professeur Ljungqvist, il ajoute que l'AMA devait déterminer si ceci constituait un problème de société important auquel les gouvernements devaient s'attaquer, surtout chez les jeunes qui abusaient de ces substances pour bien paraître et non à des fins sportives. La lutte de l'AMA se faisait au niveau du sport d'élite, mais elle était quand même au fait de ces problèmes dans la société. Il croyait que l'AMA avait la responsabilité de s'y attaquer ou du moins d'informer les autorités compétentes. À cet égard, l'AMA collaborait déjà avec INTERPOL. Cette réflexion était très pertinente et, somme toute, l'AMA poursuivrait sa lutte dans cette veine.

Le point d'ADAMS en était un qui préoccupait plus particulièrement cinq pays depuis un certain temps. Pour que leur système (SIMON) soit compatible avec ADAMS, ces pays devaient payer. L'AMA ne pouvait plus y consacrer de temps ou de ressources. L'AMA souhaitait ardemment que tous les systèmes soient compatibles, mais croyait qu'il revenait aux pays concernés d'y veiller. Il voulait que ce message passe auprès de ces pays. En outre, si ces derniers souhaitaient collaborer avec l'AMA à cet égard, l'AMA était disposée à le faire. On avait soulevé la question de sécurité et la question de compatibilité qui devait être réglée chaque fois que l'AMA apportait des modifications à son système ADAMS. L'AMA devait déployer beaucoup d'efforts à cet égard et croyait bon d'en informer les membres.

Il poursuit en disant que le professeur Ljungqvist connaissait sa position par rapport au rapport Houlihan. Il restait encore beaucoup de travail à faire à ce chapitre, surtout si l'AMA décidait de s'impliquer au niveau des sanctions à imposer aux trafiquants. Le Mouvement sportif ne pouvait procéder en ce sens. Les seules autorités habilitées à le faire étaient les gouvernements, au moyen de politiques et de législations. Plusieurs pays avaient adopté des lois à cet égard; il restait donc optimiste. Il pouvait nommer plusieurs pays qui imposaient des pénalités sévères pour trafic. La question méritait d'être développée, car dans certains pays, les criminels faisaient rage.

L'AMA déployait des efforts importants pour régler la situation au Brésil, mais elle avait besoin du soutien de ses collègues de la FIFA, soutien qu'elle obtenait d'emblée. Il avait déjà parlé au professeur Dvorak des mesures que l'AMA et la FIFA pouvaient entreprendre. L'AMA avait aussi besoin de l'appui des pays d'Amérique du Sud, qui pouvaient aider l'AMA en s'assurant que les activités antidopage soient menées adéquatement lors de grandes manifestations sportives sur ce continent.

Le cas de la Russie était légèrement différent. Le pays avait une agence antidopage et un laboratoire; le problème se situait au niveau de la qualité et de la possibilité d'échapper à la détection. Le professeur Ljungqvist avait déjà dit que l'AMA devait déployer quelqu'un en Russie pour toute la période précédant les Jeux olympiques. Le seul moyen pour l'AMA d'être efficace était de compter sur quelqu'un dans l'organisation pendant une longue période de temps, mais l'AMA ne disposait pas des ressources pour le faire. L'AMA pouvait toutefois collaborer avec le CIO, ou tout organisateur de grandes manifestations sportives, mais elle avait besoin de ressources et devait s'assurer que la personne choisie pour réaliser un tel audit était fiable. Ce point avait été discuté attentivement. Ce problème dépassait les capacités de l'AMA, mais il était bien réel.

Au sujet des analyses additionnelles, il croyait qu'un représentant de l'AMA devait rencontrer des représentants du CIO afin d'élaborer un protocole à l'intention de tous les organismes qui conservaient des échantillons. L'IAAF avait procédé à des analyses plus poussées d'échantillons prélevés à Daegu et avait découvert des cas positifs. L'AMA connaissait bien l'impact de la conservation et souhaitait que cette pratique s'étende

dans les autres OAD. L'AMA proposerait donc une rencontre entre ses représentants et ceux du CIO.

Il dit que Mme Scott avait retenu ses commentaires sur la Russie; il était d'accord avec elle. Il croyait que l'idée de permettre à des individus d'entrer et de circuler en Russie sans visa était une question de souveraineté qui dépassait largement les capacités de l'AMA. Il trouvait lui-même difficile de revenir au Canada lors de ses déplacements. Il lui fallait parfois une heure pour entrer au pays et il s'estimait comme une personne somme toute assez honnête. Ceci ne faisait que montrer les mesures de sécurité requises et l'AMA devait composer avec elles. L'AMA s'assurait que les ACD en mission en Russie possédaient des visas avec entrées multiples. Cependant, tout le monde savait que dès qu'un individu entrait au pays, ses informations personnelles étaient immédiatement fichées dans un ordinateur central qui pouvait transmettre ces renseignements à n'importe qui. L'AMA devait composer avec cette situation et tenter de trouver des pistes de solution. Il ajoute que l'AMA appréciait l'engagement des sportifs à l'égard du programme de localisation. Les athlètes avaient grandement collaboré à cet égard et l'AMA faisait tout le nécessaire pour leur faciliter la tâche, notamment avec le lancement de l'application pour téléphone mobile dans les semaines à venir.

En outre, l'AMA était encouragé par le soutien du Canada qui avait incité les pays des Amériques à ratifier la Convention. Seul le Honduras n'avait pas encore emboîté le pas. Il croyait que le Canada avait fait du bon travail dans cette partie du monde et l'AMA appréciait beaucoup ses efforts. L'AMA avait aussi soulevé avec le CIO l'idée d'établir un processus en matière de candidatures pour l'accueil de grandes manifestations sportives. Il existait des conditions pour poser sa candidature comme pays hôte des Jeux olympiques de 2020. Une fois la ville nommée, l'AMA espérait collaborer avec le CIO afin de s'assurer que le programme antidopage de l'événement soit irréprochable.

M. REEDIE croyait qu'il était justifié de dire que le CIO avait mis en place depuis longtemps des conditions et des exigences que chaque ville candidate devait respecter. Les problèmes ne survenaient que lorsque les villes candidates modifiaient soudainement tous leurs arrangements. Les conditions en soi ne dataient pas d'hier. Le CIO avait prévenu les villes candidates longtemps d'avance que les conditions pour assurer une candidature adéquate reposaient sur des règles antidopage conformes dans leur pays. Le problème avec le Brésil était qu'il avait changé son propre système.

LE PRÉSIDENT était d'accord avec le fait que ce pays avait fait des promesses trop ambitieuses. L'AMA continuerait de collaborer avec le CIO pour assurer la réussite des grandes manifestations sportives.

Après la réunion, il dit qu'il se rendrait en France et ailleurs en Europe pour assister à une série de réunions. L'objectif de ces voyages était d'aborder le projet de loi de l'Union européenne en matière de protection des données. Cette question préoccupait beaucoup le Mouvement olympique, qui recourait à ses contacts les plus éminents pour influencer les preneurs de décision à Bruxelles. Le projet de loi avait été présenté et, si le processus suivait son cours, l'AMA devrait faire face à de graves problèmes au niveau du sport. Le cœur du problème se résumait à ce que la loi décrivait comme un déséquilibre entre l'organisateur d'un événement (notamment le CIO) et le sportif (ou sujet des données, tel que décrit dans cette loi). Un déséquilibre si important que l'influence de cet organisateur sur le pauvre sportif – qui pesait bien peu dans la balance – impliquait que le pauvre sportif ne pouvait donner son consentement. Tout le monde savait que les programmes antidopage étaient fondés sur le consentement des sportifs à fournir des échantillons, lesquels permettaient d'entreprendre des programmes antidopage en vertu du Code. Si la loi en matière de consentement n'était pas en vigueur, un sportif ne pourrait pas s'inscrire ou participer à un événement tel que les Jeux olympiques. Par extension, si un sportif ne participait pas à un événement comme les Jeux, des avocats astucieux allégueraient que tout test positif issu de n'importe quel programme ne pourrait être utilisé en raison du déséquilibre et de l'absence implicite de consentement. Tel était le nœud de la question. Les conséquences pour le sport et l'antidopage étaient énormes. Le CIO et presque tous les organisateurs de grandes manifestations sportives

du monde entier avaient adopté le Code de l'AMA comme partie intégrante de leur programme. L'absence de consentement signifiait la fin de l'antidopage. L'AMA cherchait à prouver aux législateurs que cette mesure était une conséquence involontaire de la manière dont la loi avait été rédigée. On pouvait possiblement l'appliquer dans d'autres sphères de la société, mais le sport constituait certainement une exception. L'AMA devait poursuivre ses démarches. Elle demandait aux représentants des gouvernements de surveiller la situation de près et de faire le nécessaire pour influencer ceux qui entérineraient les lois approuvées par le Parlement européen à ce titre. Il savait que le Mouvement sportif, par l'entremise du CIO, faisait le nécessaire pour faire entendre raison aux parties concernées.

On avait souligné à quelques reprises que les rapports impliquant les gouvernements du monde devaient être considérés avec sérieux et traités par les gouvernements du monde entier. Le rapport Houlihan était toujours au stade provisoire; il ne devait pas rester sur les tablettes. À la publication du rapport final, chose qui se ferait bientôt, il voulait voir quelles étaient les actions que l'AMA pouvait entreprendre dans le cadre d'un programme pour obtenir plus de soutien des gouvernements du monde. Pour se conformer, tous devaient respecter une composante, à savoir l'éducation. Il mentionne le Japon et dit que ce pays avait intégré un module sur les dangers du dopage dans toutes les écoles. Il dit qu'il y avait eu des projets pilotes en Oman et au Mexique, mais que ces projets n'avaient pas été renouvelés parce que l'AMA avait besoin de l'aide des gouvernements. L'AMA travaillait sur certains programmes qui pourraient bénéficier aux universités, mais il n'en demeurait pas moins que l'éducation (éducation en santé publique et bien-être de la communauté) était une responsabilité des gouvernements. Il leur demandait donc d'en tenir compte.

Il remerciait le directeur général pour son rapport exhaustif.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

– 3.1 Composition des comités permanents 2013 – Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT dit aux membres qu'ils avaient en main un document d'une page stipulant qu'ils avaient l'obligation d'ici la fin de l'année – selon la procédure habituelle – de nommer les présidents des comités Santé, médecine et recherche et Finance et Administration. Les membres des comités eux-mêmes étaient nommés par le président de chaque comité concerné, le directeur général de l'AMA et le président de l'AMA. Il était donc important de nommer les présidents de ces comités afin que les discussions sur les nominations puissent se tenir avant novembre. Il notait que les mandats des présidents actuels arrivaient à échéance à la fin de l'année. À ce titre, le professeur Ljungqvist, président du Comité Santé médecine et recherche, avait indiqué que le CIO lui avait confié un mandat qui se terminerait à la fin de l'année suivante. Il croyait que son rôle au sein de ce comité devait être de même durée que son rôle à titre de représentant du CIO au Conseil de fondation. On recommandait donc sa nomination pour une année additionnelle seulement. La situation était différente dans le cas du président du Comité Finance et Administration; ce dernier pouvait se représenter pour un autre mandat de trois ans. Si le Comité exécutif se prononçait le jour même, les deux présidents pourraient poursuivre le processus et former leurs comités. Il ne croyait pas que ce point exigeait beaucoup de discussions et il proposait donc de renommer le professeur Ljungqvist à titre de président du Comité Santé, médecine et recherche pour un mandat d'une année – soit jusqu'à la fin de 2013- et de renommer M. Reedie à titre de président du Comité Finance et Administration pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2013. Il demandait aux membres s'ils souhaitaient se prononcer à cet égard ou s'ils souhaitaient approuver cette recommandation.

DÉCISION

Les nominations aux postes de présidents des comités permanents (le professeur Arne Ljungqvist, à titre de président du Comité Santé, médecine et recherche pour un mandat d'un an et M. Reedie, à titre de président du Comité Finance et Administration pour un mandat de trois ans) sont approuvées.

4. Finance

– 4.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. REEDIE dit qu'il était très heureux d'avoir été réélu à titre de président du Comité Finance et Administration et croyait qu'avec un brin de chance, la vie serait plus facile dans les trois prochaines années que lors des trois dernières.

Il dit que le rapport financier était divisé en trois sections, les quatre premières représentaient les moyens de parvenir à l'article 4.5 et décrivaient les différentes étapes entreprises par l'AMA pour arriver à sa situation actuelle. Le Comité Finance et Administration avait tenu sa réunion le 20 juin à Lausanne, un peu plus tôt que d'habitude en raison des Jeux olympiques de Londres. Le Comité Finance et Administration ne disposait que des données financières (dépenses et revenus) pour cinq mois en 2012. Les dossiers des membres présentaient des données pour six mois, mais les données réelles n'englobaient que cinq mois d'activité. Le Comité Finance et Administration avait rapporté que la question des comptes et des mémoires était acceptable; on avait abordé cette question lors des réunions de mai à Montréal. Le comité avait examiné les contributions des gouvernements, les comptes (pour trois mois, jusqu'à la fin de mars) et le budget révisé pour l'année en cours. On avait constaté des hausses au niveau des dépenses et des revenus et certaines baisses au niveau des dépenses. Au final, les résultats affichaient une différence de presque zéro, même si certains articles des rubriques étaient différents; le comité avait ensuite produit le budget provisoire sur lequel les membres devaient se prononcer avant de le soumettre au Conseil de fondation en novembre. Les membres qui participaient à l'exercice depuis plusieurs années – surtout les gouvernements – savaient que les pressions sur le plan financier étaient fortes. Le Comité Finance et Administration en était aussi conscient. Les représentants des gouvernements avaient demandé au comité de présenter deux options de budget : l'une avec une hausse de 0% et une autre avec une hausse de 2%. Les gouvernements avaient laissé savoir que l'AMA devait toujours produire un budget équilibré. Si telle était la décision, le Comité exécutif demandait au Comité Finance et Administration de supprimer 2,5 millions de dollars pour les activités de l'Agence. Au fil des ans, l'AMA avait constitué une réserve de fonds non attribués grâce à de bonnes pratiques et à un peu de chance, mais surtout grâce aux contributions des gouvernements et du CIO des années précédentes. L'AMA avait donc constitué une réserve appréciable. Les gouvernements et le CIO - dans une moindre mesure - subissaient des pressions financières. Le Comité Finance et Administration savait que l'AMA avait pigé dans cette réserve de fonds pour poursuivre les activités de l'Agence. Si on décidait de présenter un budget équilibré, le Comité Finance et Administration ne voulait pas être tenu responsable d'une réduction de 2,5 millions de dollars dans les activités; il devrait donc dire au Comité exécutif que cette décision était celle du Comité exécutif et non la sienne. Le Comité Finance et Administration avait passé tous les chiffres au peigne fin, plus particulièrement les dépenses, et avait tout vérifié afin de s'assurer que ces chiffres étaient adéquats. Le comité avait produit un document de prévisions de trésorerie dans le cadre du budget de 2013. Les membres avaient en main ce document et pouvaient voir les résultats suite au versement - ou au non-versement - de leurs contributions. Le comité avait aussi examiné tous les investissements de l'AMA et se disait satisfait de cet élément. Les chiffres sur les revenus en intérêts étaient moins élevés qu'anticipés, parce que les taux d'intérêt à l'échelle mondiale étaient beaucoup moins élevés. La seule façon d'obtenir de meilleurs résultats à cet égard était de prendre

des risques, chose que l'AMA refusait de faire parce qu'elle traitait avec des fonds publics. S'il était question de l'argent de l'AMA, la politique d'investissement du CIO serait probablement plus élargie. D'ailleurs, la politique du CIO en matière d'investissement rapportait, mais c'était son argent et non des fonds publics. L'AMA refusait de prendre des risques à cet égard et c'était une sage approche.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

– 4.2 Contributions des gouvernements/du CIO

M. REEDIE attire l'attention des membres sur les données à jour sur les contributions des gouvernements et du CIO. La répartition des contributions régionales était en place et adoptée depuis longtemps. Le document présentait les contributions distinctes et les contributions additionnelles reçues des autorités publiques - des sommes très importantes - ainsi que la répartition détaillée des contributions pour l'année. Le taux des contributions à l'AMA était d'environ 97% à ce jour, ce qui était supérieur aux données de l'année précédente. On pouvait donc accorder le crédit aux équipes de l'AMA et aux gouvernements d'avoir versé leurs contributions en temps opportuns. Deux pays en particulier devaient des sommes importantes, à savoir l'Ukraine et le Brunei. Il tenait à dire au président du CNO de l'Ukraine que si son pays comptait poser sa candidature pour accueillir les Jeux olympiques d'hiver dans le futur, il était souhaitable qu'il verse sa contribution à l'AMA. Quant au Brunei, il aurait cru que ce pays serait en mesure de payer rapidement, puisqu'il ne se trouvait pas dans une situation financière difficile. L'AMA devait peut-être s'adresser au bureau de l'Asie afin qu'il y donne suite. D'autres pays devaient certaines sommes à l'AMA qui comptait faire les pressions nécessaires pour les récupérer.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 4.3 Comptes trimestriels

M. REEDIE dit que les membres pourraient prendre note des comptes trimestriels jusqu'au 30 juin 2012. Ce document se présentait de la même manière que par le passé. On constatait que l'AMA percevait la majorité de ses contributions à cette période et payait seulement 50% ou moins de ses coûts. Les données étaient ressorties telles qu'anticipées par le comité. Il parle de son document favori, à savoir l'annexe « Chiffres réels vs budget » pour la période se terminant le 30 juin 2012. Il dit qu'il n'y avait rien d'anormal ou de surprenant dans ce document. Le comité s'était penché attentivement sur les coûts liés à ADAMS et aux TI, des secteurs au cœur des activités de l'Agence. ADAMS avait été abordé dans le budget révisé 2012 et représentait un projet majeur. On en parlait depuis près de 12 ans; il espérait que le système était maintenant adéquat, parce qu'il s'agissait de la banque de données la plus importante de l'AMA et celle que les sportifs voulaient utiliser. Le directeur général avait été catégorique à ce sujet. Si certains souhaitaient utiliser une autre banque de données et la rendre compatible avec ADAMS, l'AMA les aiderait, mais cela se ferait à leur frais.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels.

– 4.4 Budget 2012 révisé

M. REEDIE dit qu'il n'y avait pas de différences majeures dans le budget 2012 révisé. Certains comptes affichaient des différences, parce que le comité avait appris que les dépenses seraient légèrement supérieures pour les TI et légèrement inférieures pour le département Standards et harmonisation, qui avait terminé ses travaux sur le Code.

DÉCISION

Il est pris note du budget 2012 révisé.

– 4.5 Projet de budget 2013

M. REEDIE dit que le Comité Finance et Administration avait d'abord examiné le plan stratégique et opérationnel, qui présentait en détail chaque dépense et justifiait un budget à cet égard. L'AMA proposait donc ce projet de budget aux membres. À la demande des autorités publiques, le Comité Finance et Administration avait préparé une option de budget avec une hausse de 0% et une autre avec une hausse de 2%. Il rappelle que ces données pouvaient être modifiées facilement. Il précise que les chiffres liés aux dépenses ne changeraient pas, mais que ceux liés aux revenus pouvaient changer. À la fin de la journée, les membres devaient retenir le dernier document (4.5), qui montrait les impacts sur la réserve de fonds non attribués et le rythme auquel l'AMA épuiserait cette réserve. Si le budget n'était pas augmenté en 2013, l'AMA devrait puiser dans sa réserve de fonds non attribués, laquelle atteindrait moins d'un million de dollars d'ici la fin de 2014. Le Comité Finance et Administration croyait qu'il devait y avoir une hausse des contributions. Selon lui, la conjoncture ne serait pas aussi défavorable que dans les années passées. Sans hausse des contributions, l'AMA finirait par épuiser sa réserve et serait forcée de demander aux gouvernements des hausses plus importantes que 2% ou encore de réduire ses coûts. Il revenait au Comité exécutif de prendre la décision.

La situation financière de l'AMA était bonne; l'AMA récoltait ses contributions efficacement et scrutait ses dépenses de très près; somme toute, l'avenir s'annonçait bien. En novembre, le Comité exécutif présentait un budget au Conseil de fondation et invitait les membres à en discuter et à s'entendre sur le taux de hausse des contributions. Le Comité Finance et Administration croyait que la mesure la plus sensée était d'exiger des augmentations régulières plutôt qu'aucune hausse suivie d'une hausse importante, plus difficile à absorber par les gouvernements. Dans le budget actuel, une hausse de 2% représentait environ 600 000 \$, soit une somme de 300 000 \$ partagée entre tous les gouvernements du monde entier. Une somme dérisoire, au final. Il dit qu'il était prêt à répondre aux questions des membres à ce sujet.

LE PRÉSIDENT dit que ce point n'exigeait pas de décision de la part des membres. Le Comité Finance et Administration présentait aujourd'hui les conclusions et propositions issues de sa réunion. Il dit que M. Reedie souhaitait entendre les membres à ce sujet.

M. TREMAIN fait référence à la dernière page du document, soit les prévisions de trésorerie 2012-2015. Elles passaient de 6,1 à 3,7 millions, puis à 924 000 \$. À la lumière des données présentées dans le bilan, il se demandait pourquoi elles différaient à ce point des fonds propres de 39 millions de dollars. Cette différence était importante. Il demandait à M. Reedie d'expliquer cet écart.

M. LISSAVETZKY fait référence au point 4.4 du budget 2012 révisé. Il tenait à souligner que le fait d'avoir récolté des ressources additionnelles totalisant plus de 400 000 \$ constituait un bel accomplissement. Ces revenus additionnels pouvaient peut-être contribuer à diminuer le déficit budgétaire en vue d'atteindre un budget équilibré. L'Europe avait suggéré que, dans l'avenir, de telles sommes servent principalement à diminuer le déficit.

Concernant le point 4.5, il dit, à regret, qu'il confirmait la position de l'Europe par rapport à une contribution des gouvernements de 0% au prochain budget. La

conjoncture mondiale demeurait extrêmement difficile. Il réitérait sa demande à la direction de l'AMA de poser des gestes concrets pour réduire les dépenses et pour arriver à un budget équilibré.

M. GOSAL fait référence aux contributions des différents pays et régions. Il se demandait si le Comité Finance et Administration prenait des décisions à cet égard.

LE PRÉSIDENT répond que la formule proposée était basée sur une formule de l'ONU.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la formule avait été acceptée par les gouvernements en 2001, en fonction de plusieurs éléments. En fait, la discussion avait été menée par le Canada, mais l'aspect d'une répartition entre les régions avait été décidé à la réunion tenue au Cap par l'ICGADS (*Intergovernmental Consultative Group on Anti-Doping in Sport*). Lors de cette réunion, un certain montant avait été alloué à chaque région; les gouvernements avaient accepté cette formule. Il revenait aux régions de décider de la répartition au sein de chacune des régions. Tout le monde savait qu'il y avait eu des discussions dans les Amériques par rapport à la répartition. Cela ne concernait pas l'AMA, cela concernait les gouvernements. La répartition actuelle était présentée dans la Convention.

LE PRÉSIDENT dit que ce point soulevait des discussions de temps à autre, ce qui était sain, mais que les choses avaient été décidées ainsi.

M. REEDIE répond à la question de M. Tremain. Il explique que le Comité Finance et Administration présentait les états financiers conformément aux exigences des IFRS. Il fallait détenir un diplôme avancé en finances pour comprendre parfaitement toutes ces données. L'écart entre les fonds ou capitaux propres et la réserve de fonds non attribués auquel M. Tremain faisait référence s'expliquait par le fait que l'AMA devait maintenir – chose qu'elle faisait – son capital de fondation en tant qu'agence établie au sein d'une fondation régie par la loi suisse. L'AMA devait aussi maintenir une partie de capital. L'AMA disposait d'une réserve de 1,5 million de dollars destinée aux litiges ainsi qu'une réserve de 2,4 millions de dollars pour les frais opérationnels. Le reste, soit un peu plus de 11 millions de dollars, était réservé à la recherche médicale et à la recherche en sciences sociales. Tous ces montants expliquaient les fonds ou capitaux propres figurant dans le document. L'AMA tentait de réaliser ses activités avec les contributions versées, et avait réussi à constituer une réserve. Plutôt que de déposer les fonds de cette réserve dans un compte distinct, le Comité Finance et Administration avait laissé une certaine flexibilité au niveau de cette réserve, parce qu'il avait anticipé la situation dans laquelle l'AMA était plongée aujourd'hui.

Il remerciait M. Lissavetzky pour son commentaire diligent au sujet des ressources additionnelles. Il ajoute que l'AMA avait dû composer avec des dépenses supplémentaires, notamment des frais de transition dans le département des TI dans le cadre du projet ADAMS, et une augmentation des coûts opérationnels et des coûts d'enregistrement du bureau de Montevideo. L'AMA avait aussi réalisé des économies parce qu'elle n'avait pas eu à payer tous les frais afférents à une réunion du Comité des sportifs; ces frais avaient été partagés avec le gouvernement japonais. En outre, on avait noté une baisse des dépenses pour le département Science et une légère baisse des coûts rattachés aux AUT et au PBA. Au final, il avait été impossible de prendre ces ressources additionnelles et de les investir dans de nouveaux projets, car elles avaient servi à couvrir des dépenses supplémentaires.

Il prend note du point de vue de l'Europe au sujet des contributions. Il était persuadé que ce point serait abordé à nouveau en novembre. Il rappelle que les contributions pour chaque région étaient établies par les gouvernements. S'il pouvait en être autrement, l'AMA ferait peut-être certaines modifications à la formule, mais elle n'y pouvait rien.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA demanderait donc au Comité exécutif de faire une recommandation pour le budget 2013 au Conseil de fondation en novembre. Il demandait aux membres de prendre en compte le document du directeur général à la fin de son rapport. À chaque réunion, les membres demandaient à la direction de l'AMA d'en faire

plus, sans pour autant lui accorder de ressources additionnelles. Comme le directeur général l'avait dit, le personnel de l'AMA n'avait pas augmenté depuis 2004, mais on lui confiait de plus en plus de responsabilités. Outre les tâches régulières, on devait aussi composer avec les impératifs. Pour être de plus en plus efficace, et pour en faire encore plus, il fallait des ressources. L'AMA devait agir de son mieux et avec circonspection, afin de répondre aux demandes imposées à l'équipe de direction. Il demandait donc aux membres de prendre en compte tous ces aspects et aussi d'évaluer leurs propres capacités. Il ajoute qu'il avait œuvré au sein de plusieurs organisations caritatives et il était d'avis que les membres avaient une obligation à l'égard du personnel. On comptait plus de 50 individus à l'AMA qui se consacraient à la cause de l'antidopage; il serait désolé d'apprendre que ceux-ci dussent se poser des questions sur leur sécurité d'emploi. Il savait que la situation était précaire dans le monde, mais rappelait que bon nombre d'employés à l'AMA avaient quitté leur pays d'origine pour s'installer au Canada; c'était là tout un sacrifice qui impliquait des enjeux personnels. La sécurité financière que les membres pouvaient accorder à ces employés constituait, à son avis, un facteur important dans le rendement de ces derniers. Il savait aussi que le personnel continuerait de répondre aux demandes et aux besoins du Comité exécutif, mais demandait néanmoins aux membres de tenir compte de tous ces aspects. Selon lui, l'AMA n'avait remporté aucune bataille. Il croyait que l'AMA était moins efficace qu'elle ne le pourrait en réalité. Était-ce attribuable à un manque de ressources? Possiblement. Il croyait néanmoins que l'AMA avait beaucoup de chemin à faire et qu'elle devait continuer à s'améliorer. L'AMA pouvait développer de bonnes stratégies, mais pour ce faire, elle avait besoin de ressources. Cela étant dit, il laissait aux membres le soin d'évaluer attentivement tous ces facteurs d'ici le mois de novembre.

M. WARD tenait à féliciter M. Reedie et le Comité Finance et Administration pour leur travail exemplaire, particulièrement pour les explications sur le plan stratégique et opérationnel. À son avis, le Comité exécutif ne faisait que reporter le problème; il ne croyait pas que la situation économique allait changer du jour au lendemain. Il remerciait l'Europe d'avoir formellement pris position à cet égard. Les États-Unis étaient aussi confrontés à une situation difficile à l'aube des nouvelles élections et auraient probablement des problèmes sur le plan de la dette d'ici la fin de l'année. Il voulait revenir sur le budget à 0% d'augmentation. Lors de sa dernière réunion, le Comité exécutif avait demandé à l'AMA d'évaluer les différents moyens de réduire ses dépenses. Si les membres attendaient en novembre pour discuter à nouveau de ce point et s'ils n'allaient pas de l'avant en évaluant des options sérieuses autres que les options à 0% ou à 2% d'augmentation - qui tiendraient aussi compte de la situation de l'AMA par rapport à sa réserve de fonds non attribués - ils rendraient un bien mauvais service à l'AMA et finiraient par reporter la question à 2013 au moment d'évaluer le budget de 2014.

LE PRÉSIDENT dit à M. Ward que son commentaire serait pris en compte.

DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2013.

5. Code mondial antidopage

– 5.1 Compte rendu sur la mise en place et la conformité du Code

M. ANDERSEN dit qu'il avait remis aux membres le document communément appelé rapport aux « points verts », mis à jour depuis la réunion de mai. On lui avait demandé de fournir un compte rendu aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il affirme qu'avant les Jeux olympiques de Londres, l'AMA avait déployé des efforts importants pour s'assurer que les comités nationaux olympiques (CNO) soient fonctionnels et elle y était arrivée avec les 204 CNO, grâce au soutien de l'ACNO, du CIO et du représentant de l'ACNO et membre du Comité exécutif, M. Reedie. Tout bien compté, l'AMA était dans la bonne voie et respectait les exigences du Comité exécutif en

matière de rapport sur la conformité au Code. Cela dit, il était prêt à répondre aux questions des membres à ce sujet.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur le rapport et la situation actuelle.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST tenait à s'assurer que l'AMA soit impliquée dans ce processus d'une façon ou d'une autre. Il savait qu'à l'heure actuelle, la législation espagnole faisait l'objet de révisions ou de modifications. Il était donc important que l'AMA surveille de près toute modification afin d'éviter les mauvaises surprises en cours de route, particulièrement compte tenu du fait que Madrid était une ville candidate pour accueillir les Jeux olympiques de 2020. Même si l'Espagne respectait les exigences en matière de conformité, il demandait néanmoins à l'AMA de garder un œil sur la situation, question d'éviter les mauvaises surprises qui pourraient devenir embarrassantes pour l'AMA.

LE DR SCHAMASCH demande s'il pouvait signaler un point par rapport à la conformité du Brésil, pays auquel il manquait encore deux points verts. Il croyait que le moment était venu d'agiter le drapeau jaune dans ce cas-ci.

Au nom des CNO, M. REEDIE remerciait M. Andersen et son personnel, plus particulièrement le personnel de certaines ORAD, notamment en Afrique, pour leur soutien. Grâce à eux, l'AMA avait réussi à déclarer conformes plusieurs petits CNO. La dernière chose que le CIO souhaitait était que des CNO non conformes se présentent aux Jeux olympiques. Ainsi, le CIO et les CNO avaient grandement apprécié ce soutien. Il ajoute que les CNO avaient été très efficaces au fil de l'exercice. Ce travail n'était pas toujours de tout repos, mais s'avérait une belle réussite. Une question se posait maintenant : si on modifiait le Code, comment pouvait-on impliquer les CNO dans l'avenir afin d'éviter de devoir répéter le même exercice avant les Jeux olympiques de Sochi et de Rio?

LE PRÉSIDENT répond que ce type de défi se posait indéniablement dans le cours des événements. Dans le cadre d'une révision, il était nécessaire de reprendre le processus de ré-accréditation ou de ré-évaluation, pour des raisons de conformité. Il savait que M. Reddie, à titre de représentant des CNO, avait travaillé fort avec les CNO en début d'année pour s'assurer qu'ils soient conformes avant les Jeux olympiques de Londres et pour éviter les situations gênantes.

M. ANDERSEN répond au professeur Ljungqvist que l'AMA collaborait étroitement, sur une base hebdomadaire, avec le gouvernement espagnol, comme elle l'avait fait avec d'autres pays comme le Portugal, l'Argentine et l'Uruguay. L'AMA collaborait toujours étroitement avec les gouvernements par rapport aux législations. Il était persuadé que les travaux avec tous les pays mentionnés allaient dans le sens voulu.

On avait déjà parlé du cas du Brésil; il était important que le CIO et l'AMA continuent de travailler ensemble à cet égard. On souhaitait aussi que la FIFA exerce des pressions sur le gouvernement brésilien afin que l'AMA atteigne tous ses objectifs avec ce pays.

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'un rapport semblable serait présenté à chaque réunion dans l'avenir.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la mise en place et la conformité du Code.

– 5.2 Révision du Code

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que dans le cadre du processus de révision du Code, le Comité exécutif avait le mandat d'approuver les changements proposés et les membres du Comité exécutif prenaient les décisions par rapport aux articles discutés et soumis. L'AMA était sur le point de développer une nouvelle version du document

renfermant les changements. Il ajoute que la période de révision prendrait fin en octobre. Au cours des deux dernières journées, les membres de l'équipe de rédaction s'étaient réunis à l'hôtel Sofitel de Heathrow et avaient planché sans relâche sur un document à l'intention des membres de la réunion du Comité exécutif. Il laissait donc la parole à Messieurs Andersen et Young, qui fourniraient des explications sur ce document de discussion. En outre, l'équipe de rédaction serait heureuse d'entendre les commentaires des membres sur les articles de ce document ou sur tout autre article abordé pendant les discussions.

M. ANDERSEN dit que M. Young présenterait les cinq points figurant dans le document remis aux membres, et potentiellement quelques points additionnels. Il dit qu'il serait heureux d'entendre tout nouveau commentaire des membres. Les discussions et les conseils éclairés étaient essentiels, puisque les partenaires devaient soumettre leurs commentaires avant le 10 octobre dans le cadre de la prochaine phase de révision. Plus tard en octobre, il y aurait des réunions importantes sur les Standards et le Code; il y aurait des soumissions provenant de partenaires du monde entier. Il avait assisté à plusieurs réunions et conférences où on avait présenté les changements proposés au Code. Nombre de partenaires avaient soumis d'excellents commentaires qui avaient été transmis à l'équipe de rédaction à Heathrow. Il y avait aussi eu des réunions avec SportAccord à Québec et avec des FI, l'ASOIF, l'AWOIF, les FI reconnues, les fédérations de sports d'équipe et de sports individuels du CIO. L'équipe de révision du Code continuerait de tenir des discussions et des réunions avec les différents partenaires du monde afin d'être bien préparée pour sa réunion du 13 au 19 octobre et d'être en mesure de fournir la version provisoire 2.0 pertinente du Code aux membres du Comité exécutif en novembre. L'équipe continuait d'inciter les partenaires et les signataires à fournir leurs commentaires sur le processus, sur les points discutés lors de la présente réunion ou sur tout autre point jugé pertinent par les membres. La direction de l'AMA déployait des efforts importants pour rencontrer les représentants du Mouvement sportif ou des gouvernements du monde entier. Toutes les réunions de l'AMA avec ses partenaires étaient affichées sur le site Web de l'Agence, dans la section de la révision du Code, et ce, afin que tous soient au fait des activités, des rencontres et des conclusions de l'équipe.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, à savoir les cinq points d'intérêt, M. YOUNG fait un rapide survol des changements apportés à la version provisoire 1.0 du Code. Certains changements avaient été faits dans le but de préciser ou de simplifier certains articles, d'autres articles touchaient la souplesse dans les sanctions imposées à des individus qui violaient les règles, mais qui n'étaient pas des tricheurs endurcis; enfin plusieurs autres articles proposaient des moyens plus efficaces de composer avec les véritables tricheurs. On avait ajouté l'article 2.9, un nouvel article abordant la complicité dans le dopage et la dissimulation du dopage; la disposition sur l'aide substantielle avait été renforcée afin de mieux soutenir les cas impliquant des enquêtes et la divulgation de renseignements; la prescription de huit ans avait été étendue à 14 ans pour des violations graves impliquant le trafic, l'administration, la complicité ou les circonstances aggravantes. L'un des articles proposait que tous les échantillons soient analysés pour détecter toutes les substances interdites, à moins d'une entente contraire entre l'organisation concernée et l'AMA, en fonction des principes de contrôles intelligents et efficaces. Enfin, pour le dernier point et non le moindre, il avait été proposé que dans les cas de violations graves, la période de suspension passe de deux à quatre ans. À ce titre, il dit que les commentaires reçus à ce jour soutenaient pleinement ce changement. Avant de finaliser le Code, l'AMA devait peut-être solliciter les conseils d'experts juridiques afin de s'assurer que le tout ne contrevienne pas aux droits de la personne ou à tout autre principe de droit, mais il était persuadé que le tout serait approuvé.

Il poursuit avec les cinq points mentionnés plus tôt et apporte des précisions aux membres. Le premier point concernait la règle Osaka de la version du Code. Dans la première version provisoire, on pouvait voir l'article 10.15, qui prévoyait que dans les cas de violations graves des règles antidopage, une personne ne pourrait pas participer à la prochaine édition des Jeux olympiques. Telle était la règle Osaka prévue dans le Code.

Les commentaires à ce sujet avaient émané principalement de deux groupes. D'un côté, certaines organisations s'y étaient opposées, parce cette règle occasionnait des traitements et des sanctions inéquitables. Le régime de sanction n'était pas le même pour les athlètes olympiques et les athlètes non olympiques. Dans le cas des athlètes olympiques ils obtiendraient des sanctions de deux ans, de quatre ans - ou autre - et ces sanctions prendraient aussi en compte la suspension future, ce qui pouvait avoir des répercussions sur une sanction de deux ans ou de quatre ans. L'autre groupe approuvait généralement la règle Osaka prévue dans le Code, pour autant qu'il puisse l'utiliser aussi. Ce groupe souhaitait sa propre règle Osaka. Peu de gens croyaient que la règle Osaka devait se limiter strictement au CIO. Le problème était le suivant : si d'autres pouvaient avoir leur propre règle Osaka, l'AMA se retrouverait avec un fouillis non harmonisé sur les bras. Pour illustrer ce point, il citait le cas du nageur nord-américain qui avait violé une règle antidopage en prenant des stéroïdes. L'arbitre qui imposait une sanction dans ce cas-ci devait aussi tenir compte des conséquences d'une suspension olympique en vertu de la règle Osaka, des conséquences d'une suspension des championnats mondiaux ou d'autres événements mondiaux organisés par la FINA, des conséquences d'une suspension des Jeux panaméricains, d'une éventuelle règle de l'AOB (pour les Canadiens) bannissant le sportif de son pays. Lorsque le cas de la règle Osaka s'était retrouvé devant le TAS, les pays panpacifiques (en natation) s'étaient présentés à lui et avaient réclamé une règle qui stipulait que si un sportif s'était déjà livré au dopage, il ne pourrait pas prendre part aux Championnats panpacifiques de natation; ils avaient alors réclamé une règle Osaka à leur tour. En somme, cela signifiait que l'arbitre qui devait décider de la sanction devrait certainement imposer une sanction moins sévère que la sanction de base habituelle, à cause de toutes les autres conséquences conséquentes; tout ceci contribuait à miner la lutte contre le dopage dans le sport plutôt que de la renforcer. S'il y avait une règle Osaka pour les Jeux olympiques, d'autres organisations auraient de nombreuses occasions pour avoir une règle Osaka, et cela serait problématique. La règle Osaka avait été créée initialement parce qu'il n'y avait que des suspensions de deux ans. Si la suspension de quatre ans proposée dans la version provisoire actuelle du Code était acceptée, le problème serait presque réglé. À la lumière des commentaires formulés sur le premier point, il croyait qu'il était souhaitable d'en discuter maintenant.

LE PRÉSIDENT était d'accord et demandait aux membres de se prononcer sur ce point.

M. MCQUAID comprend les difficultés par rapport aux autres grandes manifestations. Si les Jeux olympiques avaient cette règle, tout le monde la voudrait. Si on imposait une suspension de quatre ans aux sportifs, des Jeux olympiques se tiendraient éventuellement au cours de cette période de quatre ans. La question était la suivante : à quelle fréquence imposerait-on de telles sanctions (quatre ans) et dans quelles circonstances le ferait-on? On avait constaté que très peu de suspensions de quatre ans avaient été imposées au cours des dernières années.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait écho aux commentaires de M. McQuaid. Il dit qu'il avait fait ce commentaire à plusieurs reprises. Si on adoptait la suspension de quatre ans, la règle Osaka deviendrait désuète. Selon lui, il était crucial d'adopter et de définir clairement la clause de la suspension de quatre ans. Que signifiait « violation grave »? À son avis, l'usage d'EPO ou de stéroïdes constituait une violation grave qui devait automatiquement entraîner une suspension de quatre ans. En outre, il était très important que cette clause soit respectée par le TAS et que les suspensions ne soient pas réduites à trois ans et demi, donnant ainsi l'occasion à un sportif de participer à des Jeux olympiques imminents. Il ne pouvait nier l'énorme avantage d'avoir une période fixe - qui réglerait ce problème avec la règle Osaka - et surtout de la faire respecter. Il demandait que l'on définisse clairement « violation grave ». La possibilité d'imposer une suspension de quatre ans avait été proposée à la lumière de résultats de recherches récentes démontrant que les utilisateurs de stéroïdes pouvaient bénéficier des effets de cette substance au-delà de deux ans, voire de quatre ans. Il était important de tenir compte

de ces informations au moment de définir clairement ce que constituait une violation grave.

M. TREMAIN dit que la situation devenait encore plus compliquée à cause de la Coupe du monde de rugby, qui disposait de son propre ensemble de règles. Il appuyait donc l'adoption de la clause de la suspension de quatre ans.

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient formulé des indications claires. Si quatre ans signifiaient quatre ans, les préoccupations exprimées par rapport à la règle Osaka pouvaient être abordées sans référence spécifique à un événement. Il n'y avait pas suffisamment de pages pour inscrire et couvrir les différents championnats et sports du monde. À son avis, les membres avaient fourni des indications claires.

M. YOUNG fait référence à l'amélioration de la performance comme l'un des trois critères d'inclusion d'une substance sur la Liste des interdictions. À l'heure actuelle, les trois critères étaient : (1) la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive; 2) la substance présente un risque potentiel ou réel pour la santé; ou 3) l'usage de la substance est contraire à l'esprit sportif. Si une substance respectait deux des trois critères, on l'inscrivait sur la Liste. Le changement proposé voulait qu'une substance réponde au critère de l'amélioration de la performance et à l'un des deux autres critères. Ceux qui approuvaient ce changement avançaient deux arguments : d'un côté, il y avait les vrais tricheurs qui voulaient améliorer leur performance – et c'était à eux que le Code devait s'attaquer – et d'un autre côté, il y avait les sportifs qui n'étaient pas de véritables tricheurs et sur lesquels on consacrait énormément de ressources. Il précise que, dans le cadre de la révision du Code, le rôle de son équipe n'était pas de reprendre le mandat du Comité Liste, ni de juger son travail ou le type de substance pouvant améliorer la performance dans un sport ou un autre. Il croyait cependant qu'il était pertinent pour son équipe de formuler des commentaires liés à l'impact d'un tel changement, notamment dans les cas individuels. En outre, il se faisait rassurant auprès des membres qui se disaient préoccupés par le fait que l'AMA puisse perdre des causes en changeant ou en ajoutant ce critère. Il n'en serait rien. Il explique comment l'équipe avait abordé cette question. Si l'AMA inscrivait une substance sur la Liste et qu'un sportif subissait un contrôle affichant un résultat positif pour cette substance, il y avait dopage, point à la ligne. Dans la révision du Code, on avait formulé ce point de la façon suivante : « Lorsque l'AMA décide d'inclure une substance ou une méthode interdite sur la Liste des interdictions, sa décision est finale et ne peut être contestée par un sportif ou par toute autre personne en fonction de l'argument que la substance ou la méthode interdite détectée n'a pas le potentiel d'améliorer la performance. » Ce à quoi on avait formulé le commentaire suivant : « La question voulant qu'une substance ou une méthode respecte les critères de l'article 4.3 dans un cas en particulier ne peut être soulevée comme motif de défense en cas de violation d'une règle antidopage; par exemple, il ne peut être allégué qu'une substance interdite détectée n'était pas destinée à améliorer la performance; il y a bel et bien dopage lorsqu'une substance figurant sur la Liste est détectée dans l'échantillon d'un sportif. Ce sportif ne pourra par la suite alléguer la faute ou la négligence. » Il dit que le professeur Ljungqvist avait soulevé une question à la dernière réunion, à savoir que les scientifiques avaient l'habitude de prendre des décisions en fonction de données et que ceux-ci ne disposaient pas toujours d'informations sur l'amélioration de la performance. La tâche du Comité Liste était donc très difficile. Il comprenait que le Comité Liste devait fonctionner en utilisant les données à sa disposition ou, le cas échéant, faire preuve de jugement. On avait donc formulé un commentaire à l'égard des travaux du Comité Liste et repris comme suit : « Pour plusieurs substances - particulièrement les nouvelles drogues de synthèse - il se peut qu'aucune étude connue ne puisse établir le potentiel d'amélioration de la performance ». Dans pareils cas, la décision d'inscrire ou non une substance sur la Liste dépendra de l'expertise et du jugement de l'AMA. » On pourrait ajouter quatre phrases supplémentaires pour clarifier ce point, notamment que l'AMA ferait le nécessaire pour inscrire sur la Liste toutes les substances qu'elle juge comme pouvant améliorer la performance, mais qu'une fois cette inscription sur la Liste, c'était irrévocable.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST admettait que cette question était délicate, mais tenait à préciser que son commentaire sur la règle Osaka était son opinion personnelle plutôt que l'opinion du CIO. Selon lui, la suspension de quatre ans aborderait la préoccupation exprimée par rapport à la suggestion faite pour cette règle.

Concernant la Liste, il dit que la responsabilité du Comité Liste était énorme. Il se pouvait fort bien que le Comité Liste se montre plus réticent à inscrire certaines substances sur la Liste et qu'il y ait, pendant une courte période, abus de nouvelles substances avant que le Comité Liste n'ait le temps de se pencher et de se prononcer sur celles-ci. Il comprenait ce que M. Young disait, à savoir que d'un point de vue juridique, les substances inscrites sur la Liste étaient interdites, et ce, nonobstant les raisons de les inscrire sur la Liste, mais il pouvait aussi très bien comprendre que cette tâche ne serait pas une mince affaire pour le Comité Liste. Ce Comité pouvait même aller jusqu'à ralentir le processus d'inscription de nouvelles substances sur la Liste tant qu'il ne disposerait pas de preuves évidentes pour le faire. Ainsi, il exprimait encore des réserves face à la proposition et préférait s'en tenir à la formulation actuelle. Il dit qu'il avait été président du Comité Liste pendant plusieurs années et connaissait son fonctionnement et ses travaux. Il ne comprenait donc pas pourquoi il fallait changer un système qui fonctionnait bien et opter pour un système qui risquait d'être moins efficace.

MME SCOTT demandait quelle était l'importance du critère de l'amélioration de la performance par rapport aux deux autres critères au moment de décider d'inscrire une substance sur la Liste. M. Young avait expliqué le fonctionnement au niveau du Code et le fait que cela ne serait pas contesté sur le plan juridique. Pourquoi l'AMA n'accorderait-elle pas à ce critère un poids tel que cela faciliterait l'inclusion d'une substance sur la Liste.

M. ODRIOZOLA dit que le CAHAMA n'était pas arrivé à un consensus sur le critère (1) « la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive » comme critère d'inclusion d'une substance ou d'une méthode sur la Liste, mais que la quasi-totalité des membres approuvait ou accueillait favorablement la proposition.

LE PRÉSIDENT dit que les choses lui semblaient claires; si une substance ou une méthode se retrouvait sur la Liste, il n'y avait aucun argument possible devant les tribunaux. Une substance était déclarée comme pouvant améliorer la performance sur le fondement qu'elle figurait sur la Liste. Dans le cadre de ses travaux, le Comité Liste avait ajouté et retiré des substances; il devait disposer de la souplesse pour le faire parce que les connaissances scientifiques et médicales évoluaient. La préoccupation essentielle touchait une substance en particulier (dont personne ne voulait prononcer le nom) à laquelle on consacrait énormément de ressources; lorsque des sportifs avaient été sanctionnés pour avoir utilisé cette substance, il s'agissait rarement de cas impliquant l'amélioration de la performance. Parmi les autres points qui préoccupaient : le fait que les membres agissaient à titre d'administrateurs du Mouvement sportif ou d'administrateurs des gouvernements, et qu'il existait un facteur gouvernemental qui posait certains problèmes. Afin d'assurer une utilisation efficace de son argent, l'AMA devait se concentrer sur l'aspect de l'amélioration de la performance. Néanmoins, les trois critères énoncés étaient essentiels afin de s'assurer que le Comité Liste ne se sente pas impuissant à intervenir, parce que les conditions étaient trop strictes. Cela n'avait pas été le cas dans le passé et ne serait probablement pas le cas dans l'avenir. Le Comité pouvait peut-être décider que certaines substances amélioraient la performance dans certains sports, comme il le faisait à l'heure actuelle. Il y avait une section sur l'alcool dans certains sports; il pouvait facilement comprendre que l'alcool puisse améliorer la performance dans certains cas et pas du tout dans nombre d'autres cas. Le Comité Liste était préparé à prendre des décisions et il était persuadé qu'il continuerait d'effectuer son travail de façon réfléchiée et en fonction de données probantes. D'ici là, l'AMA pouvait se concentrer sur les substances améliorant la performance. Il avait entendu les arguments des deux côtés et avait présenté son point de vue. Il revenait aux membres de décider de la suite.

M. YOUNG dit qu'il y aurait certainement d'autres commentaires à ce sujet. Certains étaient en faveur, d'autres non. Il respectait le point de vue du professeur Ljungqvist à propos du Comité Liste. L'AMA continuerait de recueillir les commentaires à ce sujet.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST ajoute que les réserves qu'il venait d'exprimer allaient à l'encontre du concept général du dopage, parce que des individus prenaient des substances améliorant la performance et que le critère de l'amélioration de la performance devait, selon lui, être un critère obligatoire. D'un point de vue rationnel, c'était tout à fait logique. Il n'avait cherché qu'à exprimer ses préoccupations, afin de faire réfléchir les membres. Il était conscient du fait que la règle actuelle n'était pas parfaite sur le plan rationnel. En admettant que deux des trois critères fussent à inclure une substance sur la Liste, on pourrait inclure n'importe quelle substance sur la Liste, parce que l'usage d'une substance sans indications médicales était, par définition, contraire à l'esprit sportif et constituait un risque potentiel ou réel pour la santé. Aucune des deux options ne proposait de solution idéale. On ne cherchait que la « moins pire » des deux options. Il écoutait les commentaires et réalisait que cette question était fort complexe. Comme M. Young l'avait dit, il faudrait certainement y revenir.

M. YOUNG dit que le prochain point concernait l'élimination de l'échantillon B. Dans le Code actuel, les deux échantillons (A et B) devaient être positifs pour qu'il y ait violation. Dans la première version provisoire, on avait éliminé l'échantillon B. Les commentaires à ce sujet – provenant des deux camps – avaient presque tous été négatifs. Les groupes qui défendaient les droits des sportifs accusés disaient que l'AMA enfreignait ces droits. Étonnamment, d'autres commentaires provenaient des parties poursuivantes, qui affirmaient qu'il était parfois utile, dans certaines causes, d'avoir deux échantillons (A et B) affichant le même résultat positif; l'échantillon B s'était donc avéré très utile au moment de retester les échantillons. L'élimination de l'échantillon B recevait donc peu d'appui. Cela dit, les partenaires n'étaient pas toujours satisfaits des conditions d'analyse et de la façon de procéder. On se disait préoccupé par le fait que les laboratoires étaient mal répartis sur le plan géographique, par le fait que l'AMA n'avait pas approuvé plus de laboratoires de pathologie et par d'autres aspects semblables touchant les analyses d'échantillons. On se disait également préoccupés par le fait que la performance au sein des laboratoires accrédités actuels n'était pas uniforme. Il était d'avis que si on réglait ces problèmes, cela serait l'idéal et le langage du Code et du SIL suivrait, peu importe la résolution adoptée. On se retrouverait probablement avec une certaine combinaison des deux échantillons. Que le point soit maintenu tel quel ou qu'il règle adéquatement les problèmes mentionnés, cela restait à voir. Cette question serait probablement abordée en long et en large dans le cadre de la révision du SIL.

M. TREMAIN se demandait quel était l'impact dans le cas où les résultats de l'échantillon A différaient de ceux de l'échantillon B.

M. YOUNG répond que l'impact était très minime. Parfois, les erreurs pouvaient provenir du laboratoire, mais parfois, c'était l'échantillon lui-même qui pouvait être affecté. Par exemple, dans un cas où un sportif verserait du détergent à lessive dans un échantillon d'EPO, faisant en sorte que l'échantillon B affiche un faux résultat négatif. Dans certains cas, les résultats de l'échantillon B avaient protégé un sportif innocent, alors que dans d'autres cas, les résultats de l'échantillon B avaient permis à un tricheur de s'en tirer. En général, ces cas survenaient rarement.

M. LISSAVETZKY dit que l'Europe recommandait que le Code conserve l'échantillon B, puisqu'il était crucial de préserver la crédibilité du programme antidopage. Le CAHAMA avait proposé d'examiner attentivement cette question et de mener une étude de faisabilité sur l'élimination de l'échantillon B.

À titre de représentante des sportifs, MME SCOTT dit que la presque totalité des sportifs tenait à conserver l'échantillon B. Et ce, en partie en raison de la stratégie de communication entourant ce point depuis les tous débuts. Les sportifs comprenaient que l'échantillon B existait dans le but de les protéger et constituait une mesure de sécurité. Si on le supprimait, cela engendrerait une foule de bouleversements et de problèmes

pour les sportifs. Les sportifs étaient donc largement en faveur de la conservation de l'échantillon B.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que tout le monde connaissait sa position à ce sujet. Le procès-verbal de la dernière réunion relatait clairement son point de vue; donc, inutile pour lui de se répéter. Au cours de ses nombreuses années d'expérience, il n'avait vu aucun cas confirmé où l'analyse de l'échantillon B avait permis de protéger un sportif innocent. En revanche, il y avait plusieurs cas où l'analyse d'un échantillon B avait permis à des tricheurs de s'en tirer à cause d'une manipulation inadéquate de l'échantillon B. Tels étaient les faits. Il était au courant d'un cas, mais n'en connaissait pas toutes les conclusions. Cela constituait plutôt une protection pour les tricheurs. Que les sportifs veuillent une telle mesure le surprenait beaucoup. L'aspect des coûts, qui avait déjà été examiné, n'était pas problématique. C'était plutôt la logistique qui posait problème. Il était facile d'organiser la cueillette d'un échantillon B lors d'un événement comme les Jeux olympiques ou toute autre manifestation d'envergure, puisque tous les sportifs étaient sur place. Mais l'exercice devenait plus compliqué lors des contrôles hors compétition ou lorsqu'un laboratoire se situait dans une partie du monde et le sportif dans une autre. Aspect crucial : l'échantillon B devait servir à protéger les sportifs propres et non les sportifs innocents.

M. YOUNG dit qu'il prendrait bonne note de tous les commentaires et enchaîne avec le quatrième point. Il s'agissait d'une nouvelle violation d'une règle antidopage à l'article 10 ajouté au Code et qui concernait les associations interdites. Il avait entendu des commentaires appuyant fermement ce point, et plusieurs préoccupations valables sur la façon dont il avait été rédigé. Il voulait discuter de cet aspect. On avait discuté longuement de l'entourage du sportif. À titre d'exemple, il parle d'un cas en athlétisme où Tim Montgomery et Marion Jones s'entraînaient avec l'entraîneur de Ben Johnson. Même si ce dernier avait été banni à vie, personne n'avait pu faire quoi que ce soit, parce qu'il n'existait aucune règle stipulant que les sportifs ne pouvaient pas s'entraîner avec tel ou tel entraîneur, en dépit d'une suspension à vie. Parmi les autres exemples plus récents, il y avait eu le cas de Victor Conte, déambulant à Londres et représentant des sportifs. Victor Conte avait été condamné au criminel pour avoir contribué au dopage de sportifs. Le problème avec les Victor Conte de ce monde était que leur cas ne relevait pas de la compétence de l'AMA. L'AMA ne pouvait les poursuivre devant aucun tribunal parce qu'ils avaient violé une règle antidopage. Mais, il fallait trouver un moyen d'avertir les sportifs qu'ils ne devaient pas collaborer avec Victor Conte, qui avait subi son procès et avait été condamné pour dopage. On s'entendait sur ce principe, le problème se situait essentiellement au niveau de la rédaction de l'article. L'un des points soulevés dans les commentaires était que les sportifs ne pouvaient pas se trouver dans une situation où il faudrait qu'ils devinent qu'un individu respectait le critère. À son avis, cela était tout à fait équitable. Dans l'ordre des choses, il se pouvait qu'aucune violation des règles antidopage ne soit prononcée avant que le sportif ne soit avisé que tel ou tel entraîneur est inadmissible. On avait aussi soulevé une question par rapport à la « liste noire ». On se demandait comment les individus ou entraîneurs bannis seraient inscrits sur cette liste. Lorsqu'un individu violait une règle antidopage ou était banni, cela allait de soi, mais comment procéderait-on avec les Victor Conte de ce monde qui n'étaient pas soumis à une période de suspension? L'une des options qui avaient été discutées – et qui serait certainement abordée dans le prochain point – était la suivante : lorsqu'un individu était condamné au criminel ou que sa licence médicale était révoquée ou qu'il était condamné au terme de procédures administratives complètes, il ne devait pas collaborer avec des sportifs pendant une période de huit ans suivant cette condamnation; le milieu de l'antidopage pourrait aussi aviser le sportif que ce dernier ne devait pas collaborer avec un tel individu pendant cette période. Il restait certains points à régler dans la formulation de l'article, mais en général, on appuyait le principe.

M. KASPER tenait à ajouter un petit détail qui pouvait possiblement compliquer les choses. Il parle d'un cas au sein de son sport où un entraîneur avait été condamné. Cet entraîneur était marié et sa femme était une athlète qui avait beaucoup de succès. Il se

demandait ce qu'on pouvait faire dans une telle situation. Le Code exigerait-il que le couple divorce? Cela pouvait sembler ridicule, mais la situation n'était pas si simple.

M. YOUNG répond qu'il faudrait être prudent au moment de définir ou de décrire le type de relation qui était interdite.

LE PRÉSIDENT dit que la question était complexe. On avait beaucoup parlé de ce point dans les dernières années; personne ne pouvait nier que l'entourage avait beaucoup d'influence sur les sportifs, et ces derniers étaient souvent moins coupables que leur entourage en matière de crimes ou d'infractions impliquant les substances améliorant la performance. Dans la mesure où on pouvait sensibiliser et accepter mutuellement des décisions prises dans le cadre d'un processus adéquat de gestion des résultats, il y avait de bonnes chances que l'on puisse punir adéquatement les individus qui aidaient les sportifs à commettre des offenses de dopage. Selon lui, tous espéraient des changements à ce niveau. Il reconnaissait qu'il faudrait prendre des décisions difficiles par rapport à la façon de formuler l'article, mais était persuadé que l'équipe trouverait moyen de le faire.

M. YOUNG dit que le cinquième point ouvrait la porte à des discussions plus générales sur le Code et sur la relation entre le Mouvement sportif et les gouvernements, et plus particulièrement sur la responsabilité des gouvernements d'aider et de collaborer en matière d'antidopage. On avait ajouté un nouvel article (article 22.2) au Code sous « Participation des gouvernements » qui stipulait ceci : « Chaque gouvernement mettra en place une base légale adéquate pour la collaboration et le partage d'informations avec les organisations antidopage, et le partage de données entre les organisations antidopage, conformément au Code. » Une partie de l'article abordait la protection des données et la plus grande composante de l'article abordait la collaboration entre les agences gouvernementales – les autorités douanières, les forces de l'ordre, etc. – et les intervenants qui tentaient de faire respecter les règles antidopage. Les commentaires reçus à ce sujet avaient été percutants et favorables, à l'exception de ceux des gouvernements d'Europe. Ceux-ci avaient avancé que le mandat du Code n'était pas de dicter aux gouvernements leur conduite; ce rôle revenait à la Convention de l'UNESCO. À cet égard, il répondait que le Code avait le mandat d'énoncer les attentes des signataires. Dans la section de l'article 22, il n'avait lu que le sous-article 22.2, mais le sous-article 22.1 stipulait la même chose « Chaque gouvernement (...) ». Il en était de même pour les sous-articles 22.3 et 22.4 qui stipulaient « Chaque gouvernement(...) ». Certes, le Code ne pouvait lier les gouvernements en ce sens, mais on pouvait clairement y lire les attentes des signataires. C'était ce qui semblait poser problème.

LE DR SCHAMASCH croyait que ce point était très important et il remerciait l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) pour ses efforts lors des Jeux olympiques. Ceci prouvait que le partage d'informations pouvait porter fruits. Il était important de trouver un moyen d'intégrer un tel amendement.

M. LISSAVETZKY dit que le CAHAMA recommandait de modifier la terminologie afin qu'elle reflète adéquatement le fait que l'article 22 référait aux attentes des signataires et non aux obligations des gouvernements.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait lui-même pensé à l'UKAD lorsque le Dr Schamasch en avait parlé. Il dit que le rapport Houlihan remis aux membres présentait de grandes disparités au niveau de l'application dans les différentes parties du monde. Dans certains pays, on imposait des sanctions criminelles pour les cas de dopage. Les gouvernements de ces pays avaient choisi d'aborder ce problème de cette manière et avaient adopté des lois en conséquence. Dans d'autres pays, dont le sien, il existait des lois qui appuyaient le partage d'informations. Il savait que l'UKAD avait évalué cette question à sa création et avait convenu de mettre en place un protocole permettant le partage d'informations sans législation officielle. L'AMA encourageait les OAD à en faire de même. Le partage d'informations était souhaitable. La façon de procéder revenait à chaque pays. Le mot d'ordre à retenir ici était « partagera » et non « doit partager ». Il croyait que le partage d'informations devait faire partie intégrante du processus de tous les gouvernements;

ceux-ci devaient évaluer les informations qu'on leur transmettait et la façon de les utiliser efficacement. Il ne croyait pas que la proposition avancée – ou l'éventuel changement – impliquait une obligation de leur part. L'article leur ferait certainement comprendre qu'ils devaient recourir à la terminologie du Conseil de l'Europe à laquelle M. Lissavetzky avait fait référence. À titre de membre des autorités publiques, il déclarait publiquement qu'il aimerait voir plus de collaboration qu'il n'en voyait à l'heure actuelle dans les différents pays du monde. Il croyait que si on formulait la proposition telle qu'elle avait été présentée par M. Young, ce serait un pas dans la bonne direction. Il croyait que tous s'entendaient sur le principe; la question était de trouver un moyen de l'appliquer. Personne n'irait jusqu'à dire que l'AMA avait le droit de dicter aux gouvernements quelles lois ils devaient adopter. L'AMA pouvait simplement les guider dans la bonne direction et les encourager à développer des processus engendrant de meilleurs résultats; et dans ce cas-ci, c'était tout à fait le but escompté.

M. YOUNG dit que l'équipe avait été très attentive à cette question délicate dans la dernière révision de Code et avait déjà pris note du point de vue de M. Lissavetzky la dernière fois. Par rapport à l'article 22, il stipulait clairement que « Chaque gouvernement attestera de son engagement envers le Code (...) en acceptant ou en approuvant la Convention de l'UNESCO (...) », et cela constituait une obligation légale. En outre, l'article stipulait que « Les articles qui suivent énoncent les attentes des signataires. » L'équipe avait noté très clairement ces commentaires lors de la dernière réunion et avait simplement ajouté une attente additionnelle jugée importante par les membres autour de la table.

M. TREMAIN était enthousiaste de discuter du point 6.4 dans le Code, soit la recommandation que tous les échantillons soient analysés pour détecter toutes les substances, sauf lors de circonstances particulières. Il approuvait cette recommandation pour les raisons suivantes : d'abord, nul ne pouvait ignorer le fait que tous vivaient des difficultés financières; les discussions sur le budget en avaient fait état. Il approuvait le principe des contrôles intelligents, parce qu'il ne croyait pas que tous les échantillons devaient être analysés pour détecter toutes les substances dans tous les sports; une telle mesure n'était pas justifiée dans tous les sports. La question se manifestait aussi au niveau pratique, quand on pensait au nombre de laboratoires dans le monde qui pouvaient réaliser des analyses. Si l'AMA acceptait cette recommandation – que l'ensemble des substances soient analysées – elle limitait le nombre de laboratoires auxquels elle pouvait recourir, puisque chaque laboratoire devait avoir des équipements à la fine pointe de la technologie pour y arriver. Toutefois, si l'AMA endossait le principe des contrôles intelligents et se concentrait sur le PBA, elle n'aurait probablement pas besoin de recourir à des laboratoires ultra-sophistiqués. Il ajoute qu'il n'y avait qu'un seul laboratoire en Océanie et qu'il était parfois très difficile pour les plus petits pays d'acheminer les échantillons à ce laboratoire dans un délai de 36 heures. Il préconisait plutôt la mise en place d'un régime de contrôles intelligents et l'accès à un plus grand nombre de laboratoires qui effectueraient les analyses. Il souhaitait que ces éléments soient discutés.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que le point qui venait d'être soulevé était très important et devait être examiné attentivement par l'équipe de révision du Code, parce que l'expérience et l'histoire avaient démontré que les substances qui entraient sur le marché étaient souvent surveillées de près par les agences antidopage ou les laboratoires qui avaient des doutes; ensuite ils développaient une méthode pour cette substance en particulier, en fonction des listes de substances à analyser et de certains critères. S'il fallait analyser tous les échantillons afin de détecter toutes les substances (liste d'analyse complète), il faudrait alors inclure une définition de « liste d'analyse complète », parce que les substances faisaient leur apparition sur le marché au moment où les laboratoires les découvraient. C'était par la suite qu'ils développaient des méthodes de détection. L'AMA s'attendait-elle à ce que tous les laboratoires détiennent immédiatement toutes les compétences pour détecter toutes les substances à partir des listes complètes? C'était impossible et irréaliste. Les choses ne fonctionnaient pas ainsi. Il explique qu'un laboratoire concevait une méthode lorsqu'une nouvelle substance était

découverte. Il avait déjà été question d'histoires sur l'EPO et l'hormone de croissance humaine, substances qui avaient évolué au fil du temps. Il fallait donc faire preuve de prudence au moment de formuler cette demande et de bien identifier les substances faisant partie de la liste d'analyse complète, le moment de réaliser les analyses et les critères. Tous les laboratoires n'arriveraient jamais au même niveau de compétence, surtout avec les substances nouvellement découvertes. Cette question était très importante.

M. YOUNG dit que les propos de M. Tremain traduisaient exactement la teneur des commentaires soumis et le cœur des discussions de l'équipe de rédaction. Le statu quo ne résidait pas dans les contrôles intelligents. Dans certains cas, on faisait tout le contraire, c'est-à-dire des contrôles non intelligents, en prélevant des échantillons et en n'effectuant pas les analyses permettant de détecter les substances qui comptaient vraiment. Selon lui, l'article et les commentaires étaient assez ambivalents, puisque l'article suggérait que les contrôles devaient impliquer l'ensemble des analyses et des méthodes. D'un côté, le commentaire disait que l'AMA développerait un processus visant la collaboration et le partage d'informations et d'un autre, que l'objectif était d'étendre le principe des contrôles intelligents aux listes d'analyses complètes afin de mieux détecter le dopage. Selon lui, il existait certainement un moyen plus efficace d'harmoniser l'essentiel du commentaire avec le langage de la disposition. À son avis, ce sujet faisait l'unanimité. Lorsque le professeur Ljungqvist et lui avaient travaillé ensemble sur des cas de THG, ils avaient constaté qu'un seul laboratoire dans le monde faisait ce type d'analyse. Il serait donc important d'en tenir compte au moment de formuler l'article.

LE PRÉSIDENT dit que si l'AMA n'étendait pas sa capacité au niveau des contrôles, elle serait moins efficace. Le Comité exécutif avait approuvé la mise en place d'unités de pathologie pour le PBA, unités qui pouvaient possiblement être accréditées advenant un manque - ou un accès limité - dans ce programme spécifique. Quelques années plus tard, on n'avait reçu aucune demande. Si l'AMA limitait l'accès, c'était signe qu'elle n'abordait peut-être pas la question de façon adéquate. Les faits démontraient qu'il existait une sélection au niveau des listes d'analyses. À la réception d'un échantillon, on cochait parfois certaines cases, et parfois non. Il aurait souhaité que l'AMA dispose de plus d'informations, mais les organisations antidopage ne les lui fournissaient pas toujours, même si elles étaient tenues de le faire; l'AMA devait donc souvent se fier aux laboratoires pour les statistiques. On réalisait donc des analyses qui coûtaient moins cher, mais les substances que l'on cherchait vraiment à détecter dans le cadre d'analyses complètes n'étaient pas analysées; on ne déployait aucun effort à cet égard. Quand on se penchait ensuite sur la répartition des analyses d'urine et de sang, et quand on retirait des sports que l'AMA avait critiqué dans le passé - notamment le baseball aux États-Unis - et qu'on voyait le nombre de tests sanguins réalisés, on constatait qu'il se faisait un nombre négligeable d'analyses sanguines dans le monde. On remarquait, en outre, les efforts du cyclisme pour réaliser un certain nombre des tests sanguins dans le cadre du PBA. L'AMA devait faire face à ce type de situation. On devait, à tout le moins, demander à ce que l'EPO soit analysée dans tous les échantillons transmis aux laboratoires. L'AMA devait s'assurer que le processus soit accessible et abordable, et si elle arrivait à étendre les activités, les résultats seraient meilleurs, selon lui.

M. MCQUAID aborde la situation des sportifs qui fournissaient des informations en échange de sanctions réduites. Il s'agissait là d'une nouvelle voie empruntée par l'AMA. Il ne s'opposait pas au fait que les autorités recourent à toutes les méthodes possibles pour démasquer les tricheurs, mais tenait à rappeler une situation présentée récemment dans les médias. Plusieurs sportifs avaient fourni des preuves dans la cause de l'USADA et avaient avoué s'être dopés, mais ils prenaient encore part aujourd'hui à des événements sportifs importants et remportaient des courses. Des sportifs propres avaient avoué se sentir très mal à l'aise face à cette situation. En somme, il n'était pas contre l'idée, mais croyait que l'AMA devait être vigilante.

LE PRÉSIDENT dit que ce point figurait dans le Code et ignorait si l'AMA avait reçu des demandes ou des commentaires pour le supprimer. Concernant la cause de l'USADA, il

ne savait pas qui avait fourni des renseignements et qui ne l'avait pas fait; il avait vu des spéculations dans les médias, mais dit qu'il fallait demeurer prudent avant le rendu de la décision. L'AMA avait utilisé l'approche de la carotte et du bâton à nombre d'occasions. Pour être efficace, l'AMA était prête à interroger les sportifs sur la provenance d'une substance. Si cela pouvait contribuer à démasquer un athlète qui utilisait une substance améliorant la performance figurant sur la Liste, l'AMA ferait le nécessaire pour trouver la source du problème ou le sportif qui contaminait le sport. Il espérait que ce point serait maintenu dans le Code, mais il comprenait bien le point de vue de M. McQuaid. On élevait les enfants en leur disant de ne pas dénoncer les autres, et ce principe était noble. Mais, sans dénonciation, l'AMA n'attraperait jamais les tricheurs. Néanmoins, l'AMA devait rester prudente. Selon lui – et si sa mémoire était bonne-, ce point figurait dans le Code depuis sa création.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST n'en était pas tout à fait convaincu. Selon lui, ce point avait été intégré dans la version de 2007. La seule FI qui avait de l'expérience en la matière était l'IAAF. Elle avait une clause dans les années 80 et 90. À l'époque, les athlètes avaient refusé de dénoncer leurs pairs, alors la clause avait été éliminée après quatre ou cinq ans. Il ne connaissait pas l'historique exact. Il n'avait personnellement rien contre cette clause, mais elle n'avait pas été très efficace, selon lui.

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que l'objectif du Code était de protéger les sportifs propres et que l'un des moyens de le faire était de se débarrasser des tricheurs. Ainsi, si l'AMA voulait obtenir des renseignements sur les substances améliorant la performance afin de démasquer les tricheurs, elle devait proposer une mesure incitative en échange. Il dit qu'il avait pris note de ce point et qu'il y aurait certainement d'autres commentaires à ce sujet au fil du processus.

M. ANDERSEN dit qu'il prendrait note de tous les commentaires et conseils fournis par le Comité exécutif et continuerait de consulter les partenaires. Le délai pour soumettre les commentaires était fixé au 10 octobre. L'équipe de rédaction se réunirait en octobre et présenterait une deuxième version provisoire au Comité exécutif en novembre. En tant que comité directeur, celui-ci se pencherait et se prononcerait sur les commentaires et les changements proposés avant la soumission de la deuxième version provisoire du Code, le 1^{er} décembre prochain.

M. REEDIE dit qu'il pouvait être noté que le Mouvement olympique discuterait très certainement de cette version provisoire à la mi-septembre. Il espérait que les représentants de l'AMA rencontreraient ceux du CIO, particulièrement pour aborder la règle Osaka, point qu'il jugeait très important. Les membres du CIO pourraient alors décider des directives à transmettre aux représentants du Mouvement sportif, de la même manière dont les représentants des gouvernements recevaient les leurs. Ainsi, à la réunion du Comité exécutif de novembre, les membres auraient déjà une idée précise de la situation et ne lanceraient pas d'opinions personnelles sur les substances améliorant la performance ou la règle Osaka, mais aborderaient plutôt les principes généraux. Il ajoute qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire à ce chapitre, tant du côté de l'équipe de rédaction du Code que du côté des partenaires.

LE PRÉSIDENT encourage tous les partenaires à soumettre leurs commentaires conjointement au moment qui leur convenait. Plus les commentaires seraient nombreux, mieux informé serait le Comité exécutif et meilleurs seraient les résultats. La période de septembre à décembre (prochaine version provisoire) serait donc très chargée et susciterait encore plus de commentaires en début d'année. Au final, le processus s'achèverait à la réunion du Comité exécutif en mai. Il restait encore du temps, mais encore beaucoup de discussions. Le Comité exécutif devrait se prononcer en mai 2013.

DÉCISION

Il est pris note de la révision du Code.

6. Science

– 6.1 Liste des interdictions 2013

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que le Comité Liste avait accéléré son processus cette année, parce que sa réunion s'était tenue au début de septembre, soit plus tard qu'à l'habitude. Le Comité avait tenu plusieurs réunions durant l'année afin de préparer et de proposer une version de la Liste au Comité exécutif. Il ajoute que le président du Comité Liste devrait quitter son poste, puisqu'il avait été élu directeur médical du CIO. Il y aurait donc un nouveau président l'année suivante.

LE DR RABIN présente à l'écran les principaux changements à la Liste 2013.

Le premier changement proposé était une précision apportée à la section S0, qui était somme toute assez vaste. On avait ici précisé que les substances approuvées seulement pour usage vétérinaire étaient interdites en permanence. Certaines substances étaient parfois approuvées pour usage vétérinaire et chez l'humain. L'objectif ici était de préciser que les substances approuvées seulement pour usage vétérinaire étaient interdites chez l'humain.

Dans la section S1, on proposait des changements à la dénomination de certains stéroïdes anabolisants. Même si ce point était très technique, il tenait à indiquer que ces dénominations ou nomenclatures avaient été révisées par l'UICPA, l'organisation internationale chargée du développement de règles à adopter pour la nomenclature, les symboles et la terminologie des éléments chimiques et de leurs dérivés. À la demande de l'AMA, l'organisation avait révisé toutes les dénominations des substances figurant sur la Liste et avait formulé des suggestions, des précisions et des modifications à certains égards.

En outre, on avait proposé de déplacer les insulines de la section S2 à la section S4. Ceci avait une incidence technique, à savoir que dans la section S2, toutes les substances qui déclenchaient une sécrétion de l'insuline étaient considérées comme des substances interdites, parce que les facteurs de sécrétion étaient interdits dans cette section, alors que dans la section S4, l'insuline était interdite de façon très spécifique. Ceci était le fruit de nombreuses discussions du Comité Liste sur les médicaments antidiabétiques, dont plusieurs étaient vendus sur le marché. Les discussions à ce sujet avaient déboulé, surtout lorsqu'il avait été question de la lutte contre le dopage dans le sport. Toutes les substances déclenchant une sécrétion de l'insuline, y compris plusieurs médicaments antidiabétiques, s'inscrivaient *de facto* dans la section S2, ce qui posait problème. Le Comité Liste avait alors proposé de déplacer l'insuline dans la section S4. Le Comité Santé, médecine et recherche avait aussi fait cette recommandation. On ne cherchait pas à écarter les travaux effectués sur les médicaments antidiabétiques; au contraire, on souhaitait simplement disposer de plus de temps pour évaluer cette section qui comportait beaucoup de substances, dont certaines n'avaient aucun effet sur la performance et très peu de risques pour la santé des sportifs.

Le Comité avait apporté une précision et un changement à la section S3. La précision touchait les isomères. On avait décidé de reprendre la formulation de la Liste précédente, car la nouvelle formulation avait créé plus de confusion, surtout chez les non-initiés. Il avait donc été convenu que l'AMA reprenne les exemples de structures d'isomères d- et l- pour les bêta-2 agonistes. Le Comité avait également tenu compte du fait que, dans certains pays, la dose autorisée de formotérol était parfois plus élevée que celle recommandée par le fabricant. On proposait donc d'augmenter la dose autorisée de formotérol (par voie inhalée) à 54 microgrammes par 24 heures. Cet aspect technique faciliterait – du moins dans certains pays- l'utilisation du formotérol pour traiter l'asthme.

Le Dr Rabin parle de l'administration locale de félypressine, dans la section S5. À des fins de précision, la formulation « application locale » avait été remplacée par « administration locale » pour la félypressine. En outre, on avait supprimé la morphine de cette section. L'AMA avait reçu un commentaire pertinent de l'un des partenaires, à savoir que la morphine n'était pas soumise à un niveau seuil, ce qui était techniquement

vrai. Ainsi, cette substance ne cadrerait pas dans la même catégorie que celles de la section S5 et devait être retirée. Les Comités Liste et Santé, médecine et recherche avaient approuvé cette suggestion.

Les changements les plus importants à la Liste 2013 figuraient dans les sections M1 et M2. L'AMA savait qu'il existait plusieurs formes de manipulation sanguine, dont des techniques très douteuses auxquelles se livraient les sportifs. Certains allaient jusqu'à insérer un laser dans leur veine (ou leur artère) afin d'exposer les globules sanguins au faisceau laser. Cette méthode était discutable et soulevait des inquiétudes au sein de la communauté médicale. Il existait peu de documentation sur ces méthodes, mais elles étaient couramment pratiquées dans certaines régions du monde. Il avait donc été proposé d'étendre la portée des dispositions de la section M1. On ne faisait donc plus référence à « l'Amélioration du transfert d'oxygène » – comme l'indiquait la version précédente –, mais plutôt à la « Manipulation de sang ou de composants sanguins » en général. Il serait désormais possible d'interdire de façon très spécifique certaines de ces méthodes. Dans la section M1.3, toute forme de manipulation physique ou chimique du sang ou de composants sanguins était interdite. Le Comité Santé, médecine et recherche avait fortement recommandé cette suggestion au Comité Liste. Avec l'aide du président du Comité Santé, médecine et recherche, le professeur Ljungqvist, il avait été possible d'échanger avec tous les membres du Comité Liste, qui avaient entériné la nouvelle formulation. Tous les types de manipulation de sang et de composants du sang étaient interdits. En outre, certaines limites avaient été prises en compte dans la formulation proposée, ainsi on avait décidé de supprimer la section M2.2 et de l'intégrer dans les sections M1.1 et M1.3.

Le prochain changement touchait la section sur le dopage génétique, qui subissait des modifications chaque année, à un point où la situation était devenue risible aux yeux du panel sur le dopage génétique et du Comité Santé, médecine et recherche. Cela montrait la dynamique derrière la science génétique et son intégration par les experts du panel sur le dopage génétique. Il explique que cette section serait assujettie à de nombreux changements dans les années à venir, tant que la portée ne serait pas clairement définie sur le plan des interdictions. La science avait fait beaucoup de progrès à ce niveau.

Au sujet des stimulants, il avait été confirmé, à des fins de clarification, que tous les isomères optiques (d- et l-), lorsqu'applicables, étaient interdits. On avait aussi apporté des précisions sur les médicaments pouvant porter différentes appellations. La méthylsynéphrine avait été ajoutée dans cette catégorie à titre d'appellation alternative pour l'oxilofrine.

Aucun changement particulier n'avait été apporté aux sections S7, S8 et S9, ce qui l'amenait à parler des substances interdites dans certains sports. La section P1 sur l'alcool restait inchangée, mais en revanche, la section P2 avait subi quelques changements. Le premier, découlant de plusieurs interactions entre le directeur médical et les membres du Comité Liste – surtout le Dr Schamasch – et les FI, visait à comprendre pourquoi certaines FI souhaitaient interdire les bêta-bloquants de la section P2. En discutant avec les FI, il avait réalisé que les motifs justifiant une telle interdiction n'étaient pas suffisants. Certaines FI avaient été retirées de la liste des sports où les bêta-bloquants étaient interdits. Pour 2013, il avait été proposé que les sports de boules, les jeux de neuf et de dix quilles et le motonautisme soient retirés de la section des bêta-bloquants. La FI des sports aéronautiques avait envoyé une lettre proposant le retrait des bêta-bloquants. Ceci avait été discuté dans le cadre de la révision globale sur les bêta-bloquants et cette demande avait été jugée pertinente. Il avait été proposé d'en tenir compte pour la Liste 2013. Tels étaient les changements proposés pour 2013. Il dit qu'il était disposé à répondre aux questions des membres à ce sujet.

M. LISSAVETZKY dit que le groupe scientifique du Conseil de l'Europe était satisfait du changement effectué par rapport à la dose libérée de formotérol.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que la proposition complète avait été présentée aux membres. Il en revenait à eux d'approuver la Liste afin qu'elle soit publiée au plus tard le 1^{er} octobre.

LE PRÉSIDENT dit qu'une copie papier avait été fournie aux membres. La résolution requise était que la Liste des interdictions proposée pour 2013 fournie aux membres soit approuvée et publiée. Celle-ci devait être diffusée le 1^{er} décembre afin que les parties concernées puissent s'ajuster et se préparer pour la prochaine année.

DÉCISION

La Liste des interdictions 2013 est approuvée.

– 6.2 Projets de recherche 2012

LE PRÉSIDENT dit aux membres - à la blague - que ce point rendait le président du Comité Finance et Administration fort nerveux parce qu'en l'espace de 30 minutes, l'AMA arrivait à dépenser plus qu'elle ne dépensait durant tout le reste de l'année.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il fournirait une brève introduction, puisque ce point à l'ordre du jour était important. L'argent dépensé était essentiel aux activités de lutte contre le dopage. Le fait d'octroyer des sommes à des centres pour la recherche partout dans le monde constituait une belle réussite pour l'AMA. Les recherches avaient grandement aidé l'AMA dans le cadre de ses activités. Il dit que le document remis aux membres montrait l'importance et l'impact des sommes consacrées à la recherche au cours des dernières années. Le document renfermait une série d'articles relatant l'importance des travaux qui étaient faits (recherche et science) par rapport aux activités antidopage, particulièrement aux Jeux olympiques. Ce document fort intéressant avait été préparé juste avant les Jeux olympiques. Il recommandait aux membres d'en prendre connaissance.

Cette année, l'AMA avait appliqué pour la première fois une procédure en trois étapes menant à des recommandations de financement que les membres devaient approuver. L'AMA avait suivi la procédure habituelle de révision par les pairs. Des réviseurs indépendants avaient évalué toutes les demandes; celles retenues avaient été présentées à une équipe de révision des projets, laquelle avait examiné à son tour les projets, pour ensuite les soumettre au Comité Santé, médecine et recherche. À la dernière réunion, il avait été décidé de recommander le financement de certains projets de recherche. Le Dr Rabin fournirait d'ailleurs des détails à cet égard.

LE DR RABIN dit qu'il présenterait certains aspects liés aux demandes soumises à l'AMA en 2012, à commencer par le nombre. Il y avait 71 bourses cette année, ce qui représentait une baisse importante par rapport à l'année précédente. Le montant total était de 15 millions de dollars, mais seule une partie de ces projets avaient été sélectionnés aux fins de recommandation. Il ajoute qu'il était toujours bien de recevoir des projets provenant des quatre coins du monde. C'était ce que souhaitait l'AMA. L'Agence devait choisir les projets en fonction de leur apport scientifique et de leur contribution à la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA avait sélectionné 26 projets aux fins de recommandation, ce qui totalisait 3,2 millions de dollars ou 22% du montant total. L'Europe avait soumis le plus grand nombre de projets; suivaient ensuite l'Océanie, les Amériques et l'Asie. On retrouvait, en Amérique du Nord et en Asie, de grandes organisations antidopage qui disposaient de budgets importants consacrés à la recherche antidopage. Or, certains pays ou certaines régions étaient déjà couverts par un consortium d'ONAD. Ceci représentait un taux de succès de 37% qui, selon les standards internationaux, était relativement élevé. L'approbation des recommandations n'était pas un exercice facile et impliquait la révision des demandes financières, rattachées à chaque projet. Celles-ci étaient évaluées attentivement par les réviseurs indépendants et les différents panels ou comités concernés.

L'année précédente, on lui avait demandé de fournir plus de détails sur les projets de recherche, particulièrement les issues attendues et leur contribution à la lutte contre le

dopage dans le sport. Il présenterait donc brièvement chacun des projets sans trop s'étendre. Il invitait les membres à poser leurs questions, même si les documents fournis renfermaient beaucoup d'informations à cet égard, notamment un sommaire exécutif pour chaque projet.

Le premier projet venait du laboratoire de Cologne. Il abordait la détection de l'AICAR par SMRI. L'AICAR était une substance qui n'était pas encore commercialisée, mais au sujet de laquelle l'AMA avait entendu beaucoup de rumeurs d'abus. Malheureusement, la substance était aussi le produit du métabolisme humain. L'AMA devait donc faire la distinction entre ce qui était produit de façon endogène et ce qui était pris de façon exogène par les sportifs. La SMRI constituait certainement une bonne option à ce niveau. Le projet était un suivi à un projet antérieur qui avait évalué cette méthode. Il espérait que ce projet contribue à la détection de cette substance.

Le projet suivant venait de Chine et se penchait sur la détection de la testostérone manipulée avec des standards de référence marqués au carbone 13. On cherchait ici à séparer la molécule afin de faciliter la détection du ratio d'isotope de la testostérone. On savait qu'il existait des testostérone illégales conçues pour imiter la signature isotopique de l'organisme humain. Ce projet digne d'intérêt devrait contribuer à identifier ces testostérone illégales.

Le troisième projet, de l'Australie, abordait la chromatographie liquide à haute résolution pour la détection des hormones peptidiques dans l'urine. Les hormones peptidiques étaient relativement compliquées à détecter, mais il y avait eu des avancées importantes au niveau de la spectrométrie de masse. Si cette méthode était appliquée adéquatement, cela pourrait aider l'AMA à détecter les hormones peptidiques et les autres substances de cette catégorie, réduisant ainsi les coûts globaux d'analyse pour leur détection.

Le quatrième projet, de l'équipe de Barcelone en Espagne, se voulait le prolongement d'un projet antérieur. Des projets s'étendant sur plusieurs années étaient parfois soumis à l'AMA. Les comités recommandaient que ces projets deviennent des projets pilotes; s'ils fonctionnaient, on les prolongeait. Ce quatrième projet en était un exemple. Il se penchait sur les métabolites de phase 2 de certaines substances, plus particulièrement la testostérone et d'autres stéroïdes anabolisants. L'équipe avait identifié certains métabolites dignes d'intérêt. L'objectif était de les synthétiser et de s'assurer que les laboratoires puissent les détecter. Essentiellement, ce projet intéressant visait à améliorer la détection des stéroïdes anabolisants.

L'AMA avait aussi approuvé un projet de la Belgique, qui était aussi le prolongement d'un projet antérieur. Ceci montrait bien que certains projets pouvaient évoluer. Ici, on évaluait la possibilité d'inclure de nouveaux marqueurs découverts par l'équipe et de les utiliser dans la détection, plus particulièrement en ajoutant les nouveaux métabolites ou les nouvelles substances dans le profilage stéroïdien, un champ important dans les activités de l'AMA. On envisageait éventuellement de l'implanter dans le PBA. Il croyait que ce projet avançait dans la bonne voie, et c'était pourquoi l'AMA avait décidé de le prolonger.

Une équipe de Grenoble en France avait présenté un projet sur la détection des hormones (peptides ou protéines) et qui se penchait plus particulièrement sur la quantification absolue des protéines. Le problème actuel était le suivant : pour quantifier les protéines, il fallait disposer de standards internationaux. Pour assurer la précision de la quantification, de tels standards étaient nécessaires. Cette équipe – qui avait aussi pris part au symposium de Rome l'année précédente – était reconnue mondialement pour la production de tels standards. Ce projet était donc très intéressant. On avait demandé à l'équipe de concentrer ses travaux sur la détection de l'hormone de croissance humaine. Si l'AMA décidait de transférer la détection de l'hGH à des méthodes de spectrométrie de masse pour détecter l'hGH, elle gagnerait beaucoup de temps et d'argent.

Le projet suivant se penchait sur la détection des esters de la testostérone, une forme de testostérone plus difficile à détecter à l'aide des méthodes d'analyse courantes. On

avait appris que certains sportifs utilisaient ce type de testostérone. La méthodologie en soi existait, mais elle ne permettait pas de détecter de façon optimale ce type de testostérone, utilisée par les sportifs pour récupérer rapidement ou pour augmenter leur masse musculaire. Ce projet permettrait d'optimiser la détection de ce type de testostérone et de mettre au jour les cas de sportifs utilisant cette substance.

Le projet suivant se penchait sur les agents anabolisants – classe de substances largement utilisée par les sportifs dans différents sports – plus particulièrement les composantes sulfatées des stéroïdes. Le système antidopage se concentrait surtout sur les composantes glucoconjuguées des stéroïdes anabolisants, mais l'AMA souhaitait explorer d'autres types de fractionnements qui permettraient de révéler de nouvelles formes de stéroïdes ou de nouveaux métabolites des stéroïdes, ou encore qui faciliteraient l'analyse de ces substances, si faite conjointement avec les autres méthodes courantes. L'AMA accordait beaucoup d'importance aux stéroïdes anabolisants.

Il poursuit en disant que le laboratoire à Châtenay-Malabry, près de Paris, avait proposé une nouvelle approche pour la méthode de spectrométrie de masse. À la suite du symposium tenu à Rome l'année précédente, on avait déclaré que ce secteur était digne d'intérêt pour l'antidopage; il permettrait plus de souplesse et une amélioration de la détection de ces substances, tout en soutenant le PBA. On misait donc beaucoup sur le métabolisme des stéroïdes anabolisants et la découverte de nouveaux métabolites pour détecter ces substances.

Il dit que la détection de transfusions de sang autologue constituait certainement un défi pour l'AMA. On avait d'ailleurs examiné plusieurs pistes et effectué diverses enquêtes à ce sujet. La question était complexe, mais une équipe de San Diego aux États-Unis avait proposé d'examiner les différences physiques entre les érythrocytes entreposés et les érythrocytes frais, ainsi que la manière de les détecter par électrophorèse capillaire. Cette méthode de détection était de plus en plus prisée par les laboratoires. L'AMA devait considérer l'appliquer plus rigoureusement en antidopage.

Le prochain projet était très intéressant et provenait de Nouvelle-Zélande. Il se penchait sur la notion voulant que certains peptides, lorsque libérés dans l'organisme, étaient fractionnés produisant une portion non utilisée et une portion utilisée. C'était le cas avec l'EPO. Il existait un genre de proEPO qui était fractionné. Le groupe voulait évaluer la portion fractionnée qui n'était pas de l'EPO, mais qui pouvait révéler que la prise d'EPO exogène occasionnait un déséquilibre du ratio. Le projet était certainement digne d'intérêt. On avait utilisé le même procédé dans le passé avec l'insuline et malgré un succès mitigé, on avait pu en vérifier la validité. À son avis, le concept était intéressant; s'il portait fruits avec l'EPO, il apporterait une tout autre dimension à la détection de cette substance.

Le projet suivant se rapportait à la détection de transfusions de sang autologue, qui constituait toujours un défi pour l'AMA. Le projet visait à évaluer les protéines de surface des érythrocytes et à identifier les changements spécifiques. Ceci avait déjà été exploré avec des protéines différentes dans le passé, parce que de nouvelles protéines étaient régulièrement ajoutées à la liste de protéines de surface des érythrocytes reconnues. Fait intéressant : il avait été démontré dans le passé que des changements (ou des différences) pouvaient être décelés; en revanche, lorsqu'il y avait ré-infusion d'érythrocytes dans l'organisme, ces changements ne duraient que quelques heures. Il espérait que l'on arrive un jour à étendre la fenêtre de détection à l'aide de ces marqueurs de surface et à en faire un test antidopage valide.

Le projet suivant venait d'Autriche et se penchait sur la détection de l'hGH et des marqueurs de l'hGH. Il rappelle qu'aux Jeux paralympiques, deux cas d'abus de hGH avaient été mis au jour à l'aide de l'approche des marqueurs. Un des problèmes qui se posaient couramment était que les tests actuels étaient basés sur la radioactivité et que les molécules radiomarquées utilisées ne pouvaient pas être implantées dans tous les laboratoires. Ce projet étudiait la possibilité d'utiliser des marqueurs autres que la

radioactivité et de développer une sensibilité semblable, ce qui permettrait une mise en place dans tous les laboratoires accrédités par l'AMA.

Il enchaîne avec le projet suivant présenté par une équipe de Cologne (Allemagne) et qui touchait la métabolomique, un secteur très intéressant qui se voulait une macro étude des changements opérés dans l'organisme pouvant révéler l'abus de substances dopantes. Le groupe était hautement qualifié dans les questions antidopage et proposait une approche intégrée à la métabolomique, même si cette sphère n'était pas sa spécialité. Les comités avaient donc recommandé ce projet très prometteur pour l'antidopage.

Le projet suivant était combiné au projet C9 qu'il présenterait sous peu. Il dit que les travaux du Dr Pitsiladis de Glasgow avec les athlètes d'élite étaient inégalés. Ce dernier avait travaillé avec les meilleurs sportifs d'élite en athlétisme – particulièrement avec des coureurs de fond et des sprinters au Kenya. Ce projet abordait la possibilité de détecter l'EPO auprès de ces sportifs; il se voulait le prolongement d'un projet antérieur, mais traité d'un angle différent. Le projet avait révélé des changements remarquables sur le plan génomique dans les gènes et l'expression des gènes de ces sportifs lorsqu'ils sont sous l'influence de l'EPO. Selon lui, il s'agissait de l'une des études les plus probantes sur le sujet à ce jour. Le Dr Pitsiladis avait proposé de poursuivre le projet en se penchant sur l'aspect métabolomique. Il avait fait référence à la métabolomique un peu plus tôt lorsqu'il avait présenté le projet de Cologne, mais ce projet-ci proposait plutôt une macro approche qui permettrait la détection dans l'urine. Cela était très intéressant, surtout si on combinait le projet avec celui portant sur la détection de l'EPO prise en microdoses. Dans la première approche, on avait utilisé des doses régulières d'EPO et on avait remarqué des changements énormes au niveau de la modulation des gènes de ces sportifs. À son avis, la combinaison des deux projets ou approches - jumelée aux avancées réalisées à ce jour et aux études des autres équipes dans le monde – était très prometteuse et permettrait certainement une appréciation plus globale.

Le prochain projet était très intéressant et plus tourné vers l'avenir, simplement parce que l'épigénétique constituait un secteur difficile à traiter à cause des différents facteurs impliqués, dont les changements post-transcriptionnels, les protéines, les gènes, les modulations, et ainsi de suite. Ces concepts étaient relativement récents dans la science et avaient été abordés une première fois au symposium de Saint-Pétersbourg en 2008. Il croyait que ce projet de Patrick Diel de Cologne abordait un point de vue qui méritait d'être exploité. M. Diel connaissait bien le domaine et son projet abordait la perspective de l'antidopage. On avait donc jugé bon de le recommander, dans le but ultime d'appliquer ce domaine de pointe - l'épigénétique – à l'antidopage.

Il dit que les membres avaient peut-être déjà entendu parler de la détection de résidus de plastique dans le sang, constat qui pouvait traduire une possible transfusion sanguine. Dans l'un des cas survenus deux ans auparavant, cette hypothèse avait été exposée largement. On connaissait l'existence des sacs sans phtalique, et aussi celle des sacs de plastique; ceux-ci ne libéraient pas les mêmes types de résidus. Il lui semblait intéressant d'examiner les changements que ces sacs pouvaient occasionner à différents marqueurs surveillés par les laboratoires antidopage. En somme, ce projet étudiait les sacs sans phtalique.

Le projet suivant provenait d'Italie et étudiait la façon dont certaines substances pouvaient modifier le métabolisme d'autres substances aux enzymes similaires. Il explique que le corps utilisait une voie métabolique en transformant une substance, et que d'autres substances - pas nécessairement interdites - pouvaient affecter le métabolisme de la substance à un point tel qu'elle se transformait en agent masquant. Tout ce phénomène se produisait au niveau du foie. Le métabolisme des substances était bien connu, mais l'AMA n'avait jamais envisagé d'étudier les autres substances pouvant affecter sérieusement la métabolisation des substances interdites par le foie. C'était exactement ce que l'équipe italienne proposait de faire, en se concentrant particulièrement sur la glycolisation de ces substances, notamment en vérifiant les approches masquantes habituelles évaluées en antidopage.

Le projet suivant, d'Allemagne, proposait d'évaluer les microacides ribonucléiques (ARN). Celles-ci étaient de petites fractions des nucléotides libérés dans l'organisme et pouvant révéler la modulation des gènes ou l'usage de substances. L'AMA avait demandé aux scientifiques de ce projet de se concentrer particulièrement sur l'érythropoïèse – avec l'usage d'agents stimulants de l'érythropoïèse – et sur toutes les formes d'EPO et ensuite d'évaluer comment elles pouvaient affecter les petites fractions d'ARN circulant dans l'organisme. L'équipe, très réputée dans le domaine, avait étudié des aspects du dopage génétique et collaborait avec l'AMA depuis nombre d'années.

Le projet suivant était très concret. Au moment de présenter la Liste, il avait dit que l'AMA discutait des effets des bêta-bloquants avec les FI. L'AMA avait approché la FI de tir à l'arc et l'avait interrogée sur les effets des bêta-bloquants dans ce sport. La FI avait demandé à l'AMA de se pencher sur cette question. Ainsi, ce projet pratique étudiait un point très spécifique de la Liste. L'AMA avait déjà travaillé avec cette équipe sur les benzodiazépines - substances non interdites - mais la fédération s'était demandé si elle devait les interdire dans son sport et possiblement dans d'autres sports. Il avait été convenu de ne pas les interdire, mais la fédération tenait à ce que la question des bêta-bloquants dans ce sport soit abordée.

Le projet de l'équipe du laboratoire de Barcelone se penchait sur les effets de l'alcool – substance interdite dans certains sports – et plus particulièrement sur ses effets sur le profil stéroïdien. Certaines publications alléguaient qu'une grande quantité d'alcool pouvait altérer le profil stéroïdien. Dans l'antidopage, on était au fait de cette réalité depuis plusieurs années, mais on se demandait s'il y avait un continuum sur le plan des effets ou s'ils étaient déclenchés par un niveau seuil. Dans son projet, l'équipe définirait mieux cet aspect en se concentrant sur le profil stéroïdien et le PBA.

Le projet suivant était un suivi des travaux de l'équipe au Danemark et portait sur les niveaux seuils pour les bêta-2 agonistes. L'équipe comptait étudier deux aspects particuliers du métabolisme des bêta-2 agonistes, dont l'un - peu intéressant selon l'AMA - touchait l'ethnicité. L'AMA avait donc proposé à l'équipe de concentrer ses travaux sur l'hydratation et ses effets sur les concentrations de bêta-2 agonistes dans l'urine des sportifs. L'objectif était d'obtenir des résultats concrets au terme du projet qui, essentiellement, évaluait l'hydratation des sportifs pour détecter les risques d'abus de bêta-2 agonistes.

Le projet suivant, de Chypre, se penchait également sur le métabolisme de certaines substances. En outre, on se demandait comment deux substances combinées pouvaient influencer sur la façon dont elles étaient analysées par les laboratoires antidopage (il fait référence à une combinaison bien connue de bêta-2 agonistes, à savoir le salmeterol et un glucocorticoïde, le fluticasone) et comment une substance pouvait éventuellement en affecter une autre. On obtiendrait des résultats concrets au bout du compte. Le projet examinerait ces deux classes de substances, souvent prises conjointement dans le traitement de l'asthme.

Le prochain projet provenait d'un chercheur néo-zélandais qui possédait une expertise approfondie sur la nicotine et qui avait offert à l'AMA de pousser la question un peu plus loin. Cette substance, figurant dans le Programme de surveillance, était suivie de près par l'AMA surtout en raison de ses effets sur la performance et de ses risques pour la santé. Ces risques n'étaient pas nécessairement associés au fait de fumer, mais à la nicotine comme telle. Ce projet digne d'intérêt était le moins coûteux des dix dernières années.

Le projet suivant était proposé par la Chine et se penchait sur l'analyse longitudinale de la détection de stéroïdes anabolisants endogènes. Considérant les travaux de l'AMA dans le développement du PBA et de son module stéroïdien, il était important de prendre en compte la réalité de la population asiatique. Sans entrer dans les détails, il explique que l'on retrouvait différents métabolismes au sein de la population asiatique et que ce facteur affectait directement le profil stéroïdien. Il souhaitait intégrer cette composante

dans le développement du module stéroïdien et obtenir plus de données de la population d'Asie. On retrouvait d'excellentes publications dignes d'intérêt au Japon et en Chine.

Le dernier projet venait d'un consortium de chercheurs en Australie et en France et se penchait sur les effets de l'altitude sur les variables sanguines. Le PBA ne tenait pas compte du facteur de l'altitude. L'AMA disposait de données historiques provenant d'autres secteurs, mais n'avait jamais produit de recherches exhaustives sur les effets de l'altitude. C'était précisément l'objectif de ce projet, à savoir l'étude des effets spécifiques de l'altitude et l'application du module hématologique dans le cadre du PBA en fonction du facteur très important de l'altitude. Il espérait que ce projet fournirait une analyse plus détaillée à cet égard.

Ce rapport résumait les 26 projets recommandés à l'approbation du Comité exécutif. Il était disposé à répondre aux questions des membres.

M. TREMAIN dit que son équipe appuyait les recommandations présentées au Comité exécutif. Il n'avait pas la prétention de commenter la pertinence des projets, donc ses questions n'étaient pas d'ordre scientifique, mais général, et se rapportaient aux commentaires faits par les États-Unis et l'Europe sur leur intention de ne pas augmenter le budget. Si le Comité exécutif acceptait les projets de recherche, seraient-ils inscrits comme dépenses fixes ou variables dans le prochain budget? S'il fallait prioriser les dépenses, quel serait le portrait de ce côté? Ceci cristalliserait explicitement la décision par rapport à un gel ou à une hausse du budget. Il souhaitait entendre les commentaires du Dr Rabin à ce sujet. Parce qu'il n'était pas expert scientifique, on lui avait recommandé d'appuyer tous les projets. Toutefois, si l'AMA devait composer avec un budget à 0% d'augmentation, la question méritait d'être abordée.

M. REEDIE répond que ces projets étaient approuvés pour le budget 2012, pas pour celui de 2013. De toute évidence, toutes les sommes ne seraient pas dépensées au cours du dernier trimestre de l'année.

LE PRÉSIDENT croyait qu'il était justifié de rajouter que les sommes octroyées n'étaient pas toutes dépensées; une portion était conservée pour la recherche réactive. Ce programme répondait aux besoins ponctuels qui se présentaient chaque année. Il existait un processus hors séance pour l'approbation de ces projets. D'abord, le financement devait être disponible, ensuite, il devait être approuvé par le président du comité, le directeur général et lui-même, de sorte de ne pas dépasser le budget disponible prévu. Tous les projets présentés impliquaient un budget pluriannuel. Une fois les contrats signés, l'AMA s'engageait pour 2013 et 2014. Les contrats s'étendaient rarement au-delà de deux ans. Ainsi, le total présenté ne correspondait pas nécessairement au total dépensé. Il ne pouvait se reporter qu'aux informations de M. Reddie.

En outre, il demandait au Dr Rabin de confirmer au Comité exécutif que la politique en matière de conflits d'intérêts avait été respectée avec rigueur lors du processus d'évaluation des 26 projets recommandés (sur les 71 soumis).

LE DR RABIN répond que le professeur Ljungqvist, à titre de président du Comité Santé, médecine et recherche, avait fait preuve d'une très grande vigilance à cet égard et s'était assuré que les personnes en situation de conflits d'intérêts quittent la table des discussions au moment opportun.

LE PRÉSIDENT l'interrompt en disant qu'il n'avait pas besoin des détails; aucune information dans les documents n'indiquait que la politique en matière de conflits avait été appliquée. Il n'était au fait d'aucune situation survenue dans le passé, incitant l'AMA à développer une politique en matière de conflits d'intérêts, mais demandait tout de même au Dr Rabin d'inclure un paragraphe dans le texte afin de rassurer les membres à cet égard. Ni lui ni les membres ne voulaient connaître tous les détails. Il recommandait au Comité exécutif d'approuver le financement des 26 projets de recherche approuvés pour 2012.

DÉCISION

Les projets de recherche 2012 sont approuvés.

– 6.3 Mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA recommandait que la direction continue de surveiller de près les étapes finales de mise en place. L'AMA traitait ce dossier depuis quelques années, mais ce programme semblait s'éterniser. Fait intéressant à noter : l'affaire progressait. La direction avait demandé à l'AMA de reprendre ce point à la prochaine réunion du Comité exécutif et de l'évaluer à nouveau à ce moment-là. Cette demande l'avait préoccupé et l'avait porté à croire que l'AMA ne faisait que reporter l'affaire. Il se demandait si l'AMA exerçait les pressions nécessaires et si les laboratoires comptaient éventuellement se conformer. Le fait de constamment reporter l'affaire n'était pas une pratique satisfaisante, selon lui.

LE DR RABIN répond que tous les laboratoires avaient fait des progrès importants en se procurant les équipements nécessaires et en mettant en place les méthodes requises. Les choses avançaient dans la bonne direction. Le temps, l'achat d'équipement et l'expertise dans chaque laboratoire étaient certainement des facteurs qui influençaient la mise en place des méthodes. Il suggérait donc que le comité reporte l'affaire ou qu'il accorde au département Science le pouvoir d'effectuer le suivi de la mise en place des méthodes requises et s'adresse au Comité exécutif en cas de situation problématique seulement.

LE PRÉSIDENT demandait si deux mois étaient suffisants pour que les laboratoires progressent davantage ou pour le Comité exécutif de prendre une décision.

LE DR RABIN répond qu'il y aurait certainement d'autres progrès, mais que les laboratoires ne seraient pas tous conformes en novembre. Il était plus probable qu'ils aient mis en place toutes les méthodes d'ici mai 2013.

LE PRÉSIDENT dit qu'il serait heureux de faire cette recommandation, mais demandait au Dr Rabin de noter que le mois de mai devait constituer la date limite absolue pour régler cette affaire. L'AMA ne pouvait continuer d'allouer plus de temps d'une réunion à l'autre, sans quoi elle n'atteindrait pas les objectifs visés. Il présentait donc aux membres la proposition de reporter cette question en novembre.

DÉCISION

La proposition sur la mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires est approuvée.

– 6.4 Stratégie pour le développement futur d'un réseau de laboratoires antidopage

LE DR RABIN dit que ce point avait été abordé à la réunion du Comité exécutif de mai. On y avait présenté un document sur les différents aspects et perspectives de la question. L'AMA était toujours à l'étape de la cueillette des informations, surtout auprès des laboratoires antidopage actuels ou des futurs laboratoires. L'AMA n'avait pas reçu toute l'information voulue et continuait d'encourager les laboratoires et leurs ONAD en ce sens. En outre, l'AMA avait besoin de plus de temps pour évaluer pleinement le développement antidopage dans les régions. L'AMA serait en mesure de présenter toutes les informations requises en novembre, et le Comité exécutif pourrait se prononcer à cet égard. Il proposait donc de reporter ce point à la prochaine réunion du Comité exécutif, dans deux mois.

M. MBALULA dit que le rapport indiquait que le laboratoire antidopage d'Afrique du Sud tirait de l'arrière quant à la mise en place de la méthode d'analyse par SMRI. Il précise que le laboratoire avait acheté à grands frais les équipements nécessaires et comptait mettre en place la méthode au cours de prochains mois. Il se demandait si l'AMA s'attendait à ce que le laboratoire réalise une quarantaine d'analyses par SMRI par

année, et s'il était logique d'obliger les laboratoires à acheter de tels équipements, si coûteux, alors d'autres laboratoires pouvaient réaliser ces analyses très efficacement. Il croyait que les sommes investies dans ces équipements pouvaient être utilisées à d'autres fins plus productives. À la lumière des discussions au sujet des contrôles ciblés et du nombre accru d'analyses exigées des laboratoires, il se demandait s'il était logique d'exiger des laboratoires qu'ils réalisent un minimum de 3 000 analyses d'échantillons pour conserver leur accréditation. Les laboratoires et les ONAD subissaient énormément de pressions.

LE PRÉSIDENT dit que cette question avait été discutée à maintes reprises. Si un laboratoire pouvait faire réaliser ses analyses par un autre laboratoire (par exemple, par un sous-traitant) et si le travail était fait, ce laboratoire respectait ses engagements, même s'il ne disposait pas de tout l'équipement dispendieux pour le faire lui-même. Il dit qu'il laisserait au Dr Rabin le soin de répondre à sa question.

Concernant les analyses par SMRI, il avait été noté que l'Afrique du Sud sous-traitait ces analyses à un autre laboratoire. Il dit que le Dr Rabin répondrait à cette question et à celle touchant les 3 000 analyses.

LE DR RABIN parle des 3 000 analyses d'échantillons obligatoires. En examinant de plus près le pourcentage des résultats d'analyse anormaux, on remarquait que 3 000 analyses représentaient seulement 1% des résultats d'analyse anormaux rapportés annuellement, soit deux ou trois par mois. Selon les experts du milieu, il s'agissait du minimum pour maintenir des pratiques exemplaires et pour assurer un rendu des résultats adéquats par les laboratoires. C'était ce qui expliquait les 3 000 analyses d'échantillons.

Il fait un retour sur la méthode d'analyse par SMRI, qui avait été recommandée initialement par le groupe ad hoc sur les laboratoires, puis endossée par le Comité exécutif. Cette méthode s'appliquait dans le milieu scientifique depuis plus de 15 ans et les experts des laboratoires estimaient qu'elle était nécessaire plus que jamais en antidopage, d'une part en raison des risques accrus d'abus de testostérone et de stéroïdes anabolisants et d'autre part parce que cette méthode (SMRI) s'appliquerait éventuellement à d'autres analytes, afin de détecter les stéroïdes anabolisants et d'autres substances. Il avait parlé de l'AICAR un peu plus tôt. Il ne s'agissait là que de l'un des nombreux domaines d'application potentielle. En outre, on avait développé une méthode pour le cortisol. La méthode d'analyse par SMRI permettrait d'appuyer le PBA et le module stéroïdien et serait certainement exigée de plus en plus dans les laboratoires antidopage. Comme on connaissait la prévalence de l'abus des stéroïdes anabolisants, on jugeait pertinente la recommandation de la mise en place de cette méthode dans tous les laboratoires antidopage.

DÉCISION

Il est pris note de la stratégie pour le développement futur d'un réseau de laboratoires antidopage.

– 6.5 Document technique sur les limites de décision

LE PRÉSIDENT dit que ce point exigeait une décision du Comité exécutif et découlait de l'approbation antérieure de la Liste des substances et méthodes interdites 2013. Ce point était de nature technique; il concernait les volumes et une décision prise antérieurement par rapport à la variation de ces volumes. C'était son interprétation de néophyte. Il comptait sur le Dr Rabin pour expliquer ce point mieux que lui.

LE DR RABIN dit que l'approbation de la Liste, avec l'ajout d'une modification à la dose maximale de formotérol, n'était qu'une formalité. Il fallait aussi tenir compte d'un élément technique, à savoir la manière dont les laboratoires rapporteraient le formotérol. On avait donc ajusté le document technique afin qu'il soit conforme à la Liste 2013. Le

seul changement au document concernait le formotérol (en page 2), son seuil désormais à 40ng/mL et la limite de décision.

M. REEDIE dit qu'il avait lu le document avec intérêt, particulièrement les équations en pages sept et huit. À côté de toutes ces données, les IFRS semblaient un jeu d'enfant. Selon lui, le Comité exécutif se devait d'approuver cette proposition.

LE PRÉSIDENT demandait au Comité exécutif d'approuver le document technique DL 2013, dont l'entrée en vigueur était prévue le 1^{er} janvier 2013. L'ajustement à la dose maximale de formotérol inhalé proposé dans le document visait à le rendre conforme à la Liste 2013.

DÉCISION

Le document technique sur les limites de décision est approuvé.

7. Divers

8. Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demandait aux membres de prendre connaissance des dates des prochaines réunions et de noter que celle du Comité exécutif en 2013 se tiendrait à Buenos Aires, le mercredi 11 septembre 2013. L'AMA tiendrait donc sa réunion du Comité exécutif le lendemain de celle du CIO, et ce, afin que les membres déjà en Amérique du Sud à ce moment-là n'aient pas à se déplacer deux fois. Selon lui – et le CIO – cette option était plausible. Il serait heureux de retrouver les membres du Comité exécutif le samedi 17 novembre 2012 à Montréal. Il leur rappelait que la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport se tiendrait à Johannesburg du 13 au 15 novembre 2013 et que les membres du Comité exécutif se réuniraient le mardi 12 novembre 2013. Les membres devraient donc se rendre en Afrique du Sud une journée avant la Conférence mondiale.

Il remerciait les membres pour leur présence et pour leur contribution à la réunion. Le Comité exécutif avait fait avancer plusieurs dossiers et donnerait certainement beaucoup de travail à l'équipe de l'AMA, surtout à l'équipe de rédaction. Il savait à quel point les enjeux étaient importants, surtout pour la mission de l'AMA. Il remerciait les membres et le personnel de l'AMA. Il savait que la logistique était plus difficile à coordonner, surtout lorsque les réunions se tenaient à l'extérieur de Montréal (par exemple, à Londres) où on connaissait les airs de la place. L'exercice logistique lié à l'organisation de la salle, des lutrins, de la technologie était complexe; il remerciait donc le personnel de l'AMA d'avoir fait en sorte que tout se déroule bien, que les membres aient accès à tous les documents nécessaires le plus rapidement possible et que leurs déplacements soient agréables. Il remerciait les interprètes, les hôtes et le CIP pour son hospitalité au cours des derniers jours. L'AMA était très reconnaissante envers le CIP. Il croyait que l'AMA devait se déplacer dans d'autres villes occasionnellement et qu'une telle initiative véhiculait un bon message. Il demandait aux membres du Comité exécutif de saluer le travail du personnel et des interprètes. En guise de conclusion à la réunion, il souhaitait aux membres un retour sécuritaire à la maison et leur réitérait son plaisir de les retrouver en novembre.

DÉCISION

Comité exécutif - 17 novembre 2012,
Montréal;
Conseil de fondation - 18 novembre 2012,
Montréal;
Comité exécutif - 11 mai 2013, Montréal;
Conseil de fondation - 12 mai 2013, Montréal;
Comité exécutif - 21 septembre 2013, Buenos
Aires, Argentine;
Comité exécutif - 12 novembre 2013,
Johannesburg, Afrique du Sud;

Conférence mondiale - 13, 14 et 15 novembre
2013, Johannesburg, Afrique du Sud;
Conseil de fondation - 15 novembre 2013,
Johannesburg, Afrique du Sud.

La séance est levée à 15 h 30.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, C.A.
PRÉSIDENT DE L'AMA